

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire

Membres en exercice : 33

Présents : 26

Absents avec pouvoir : 5

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 2

Quorum : 17

**Rapporteur : Alexandre
DESSURNE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUQUESNOY Philippe, Maire de HARNES, à la suite de la convocation en date du 19 février 2025.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

DUQUESNOY Philippe, PUSZKAREK Valérie, WITKOWSKI Annick, HAINAUT Jean-Pierre, TATE Corinne, GRUNERT Fabrice, LYSIK Sébastien, DESSURNE Alexandre, GUELMENGER André, TORCHY Patrice, KALETA Jean-François, ALLARD Maryse, MATUSIAK Gérard, RATAJCZYK Patricia, HOUZIAUX Jeanne, LENORT-GRUSZKA Nathalie, BONDOIS Anne Catherine, HARLAY Sandra, YATTOU Safia, MADAU Jonathan, GUELMENGER Pauline, ROZBROJ François, GARENAUX Anthony, DEDOURGES André, FONTAINE Jean-Marie, DENDRAEL Véronique.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

GUIRADO Carole pouvoir à ALLARD Maryse, SCHUBERT Nadine pouvoir à DESSURNE Alexandre, AOMAR Jean-Claude pouvoir à TATE Corinne, DUVAL Christelle pouvoir à PUSZKAREK Valérie, JACQUART Guylaine pouvoir à GARENAUX Anthony.

ABSENTS : MOREL Dominique, GUFFROY Joachim.

SECRETAIRE DE SEANCE : GRUNERT Fabrice.

Accusé de réception en préfecture
062-216204131-20250225-DEL021-20250225-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025

Monsieur le Président : Le premier point, par contre, de ce Conseil est le vote du Débat d'Orientation Budgétaire, et cela sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire qui est présenté par Alexandre DESSURNE. Tu as la parole Alexandre.

Alexandre DESSURNE : Merci Monsieur le Président. Le premier point de l'ordre du jour rappelle effectivement à ce qu'on puisse examiner le Rapport d'Orientation Budgétaire dont je vais vous livrer les principaux aspects. Peut-être en propos liminaire, un ROB, ce Rapport d'Orientation Budgétaire, c'est quoi ? C'est pas simplement un document, c'est pas simplement une suite de chiffres, c'est surtout le reflet d'une certaine orientation de certains objectifs dont l'objectif est de pouvoir les poursuivre au cours de l'année qui vient, l'année 2025. On peut se dire que la bonne gestion financière, c'est un objectif en soi, d'autant plus que cette bonne gestion nous donnera des marges de manœuvre, des capacités à déployer des moyens pour mettre en œuvre notre action. Dans de nombreux domaines, ces orientations budgétaires qui sont volontaristes, le plus souvent, permettent de répondre aux attentes et surtout aux besoins de nos habitants. Ainsi, dans le présent Conseil, vous disposez des éléments, donc le Rapport d'Orientation Budgétaire, son annexe concernant les ressources humaines, notamment. Je voulais commencer sur le sujet du contexte national et international par un constat. Depuis quelques années maintenant, il y a un mot qui est assez récurrent lorsqu'on présente les Rapports d'Orientation Budgétaire, c'est le mot de crise. Et en fait, on ne parle jamais de la même crise depuis le début de ce mandat. 2020, c'était la crise du COVID. En 2021, on a eu la crise notamment liée au coût des matériaux. 2022, la guerre en Ukraine. En 2023, c'était la crise énergétique qui nous a très fortement impacté. En 2024, on a maintenant une crise institutionnelle qui nous plonge dans une incertitude assez importante.

Vous l'avez tous noté, 2024, c'est une année où on a battu le record de gouvernements qui se succèdent en France depuis la Quatrième République. C'est une véritable instabilité institutionnelle que nous vivons en ce moment. Et l'avenir est bien évidemment encore plein de questionnements, vous vous en doutez bien et vous le voyez bien aux informations de façon régulière. Je voulais commencer par ça, simplement pour dire que ces crises, elles sont présentes, mais elles se succèdent et surtout, elles s'additionnent. Et leur addition fait qu'elles ont un impact évidemment très fort sur les aspects budgétaires que nous allons évoquer dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire. Comme je le disais tout à l'heure, le DOB de cette année intervient clairement dans un brouillard, brouillard budgétaire au niveau national, puisque d'habitude, les Lois d'orientation de finances sont votées en fin d'année pour l'exercice suivant. Et cette année, vous l'avez constaté, l'adoption de la Loi de finances au niveau national ne l'a été qu'à la mi-février. Ça a forcément impacté la préparation budgétaire pour notre collectivité. Alors le brouillard se dissipe progressivement. La visibilité n'est pas encore parfaite et nous avons donc fait le choix, lors de la construction de nos hypothèses budgétaires, d'être extrêmement prudent. Cela, essentiellement pour nous préserver des marges de manœuvre en fonction de l'évolution et de ce qui sera vraiment l'impact de cette Loi d'orientation des finances publiques au niveau national. Aussi, pour balayer rapidement le document dont vous avez pu prendre connaissance, si je reviens tout d'abord en section de fonctionnement concernant les recettes, ce que nous pouvons retenir, c'est que la fiscalité restera stable pour la part communale. C'est une volonté affirmée et réaffirmée d'année en année depuis 2008. Toutefois, bien évidemment, et vous le savez, il y a une hausse mécanique qui se fera sur la base, enfin concernant en tous cas les bases locatives, et ce qui amènera une augmentation mécanique de, a minima, 1,7%. Par ailleurs, toujours sur les recettes de fonctionnement, nous anticipons de façon prudente une légère diminution des dotations qui doivent nous parvenir, toujours encore une fois, en attendant les éléments un peu plus fins que la DGFIP doit nous communiquer.

En fonctionnement, si nous regardons les dépenses, et ce que nous pouvons en retenir ? Vous avez pu constater dans le document que les charges de gestion courante sont en diminution tout en restant un périmètre constant. Il en est de même pour les charges de gestion courantes. Les dépenses qui sont liées aux fluides qui avaient fortement augmenté au cours des années 22-23-24, 22-23 pardon, continuent leur baisse, comme depuis 2024. Une baisse qui est progressive, qui permet de rapprocher tout doucement les niveaux d'avant 2021, mais on n'y est pas encore, donc il y a encore effectivement un impact sur le volet des fluides et les dépenses énergétiques. Par précaution, nous allons donc proposer une inscription d'une enveloppe qui nous permettra d'absorber d'éventuelles hausses si jamais elles devaient encore intervenir de façon à anticiper l'impact d'une éventuelle crise énergétique qui reviendrait nous toucher. Vous l'avez constaté également au chapitre 12. Donc le chapitre 12, c'est le chapitre qui concerne les ressources humaines. Les dépenses seront à nouveau en hausse cette année et elles s'expliquent par divers aspects divers éléments, dont certains qui sont récurrents. Il y a le glissement de la vieillesse technicité, tout d'abord, qui lui est mécanique. Chaque année, nos agents prennent des échelons et tant mieux pour eux, et donc mécaniquement, ça augmente tout doucement la masse salariale. Il y a aussi des éléments qui nous sont plus nouveaux, et notamment, par exemple, l'augmentation des assurances. Il faut savoir que l'augmentation des coûts des assurances, et c'est un peu comme nous dans la vie privée, mais c'est aussi le cas pour un employeur public, les dépenses d'assurances sont en augmentation constante. De même, les cotisations pour la CNRACL, c'est-à-dire la Caisse de Retraite des Agents Publics, vont augmenter progressivement entre 2025 et 2028 au rythme de trois points par an. Cette augmentation-là, entre 25 et 28, va nous amener en année pleine, c'est-à-dire en 2028, à une hausse de 400 000 € sur le budget des ressources humaines. Et, de même, on a un retour aussi du taux de cotisation normal sur les assurances maladie et au niveau de l'URSSAF, qui vont impacter à hauteur de de 35 000 € en 2025. Tout cela étant à périmètre constant en termes d'agents dans notre collectivité. Voici pour la partie fonctionnement.

En matière d'investissement, les orientations que nous pouvons relever. Je vais d'abord aborder peut-être l'aspect de l'endettement et notamment des emprunts. Nous n'avons pas besoin cette année, dans nos anticipations, de lever de nouveaux emprunts. Il en reste un à lever pour le financement de la piscine, mais que nous pourrons effectuer en 2026. En effet, vu l'avancée du chantier et les levées de fonds que nous avons à engager au cours de l'année, nous pouvons attendre 2026 pour pouvoir faire la levée du dernier emprunt. Sachant que cette année, nous avons par ailleurs un emprunt qui se termine en avril, cela nous ramènera à un endettement en fin d'année 2025 à 5 473 103 €. En matière de ratio, vous l'avez constaté, la hausse des dépenses et la stabilité des recettes continuent à faire ce qu'on appelle l'effet ciseau, c'est-à-dire que les deux se rapprochent et marquent du coup des modifications à la baisse de nos ratios. Vous l'avez vu donc sur une des dernières parties du ROB, l'année 2023 a été un peu exceptionnelle et donc le ratio d'épargne brute, si on le compare non pas à 2023, mais à 2022, revient à son niveau habituel. Même l'épargne nette, finalement, s'améliore, ce qui est plutôt des signes de bonne gestion. Cela traduit tout simplement, en fait, la gestion vigilante, agile, que nous avons pu avoir au cours du dernier exercice budgétaire et qui nous permet de continuer à dégager par ailleurs un autofinancement, ce qui est important pour permettre effectivement une capacité d'investissement dans l'année qui vient. Les objectifs que nous portons pour 2025, c'est donc de pouvoir maintenir une capacité d'action qui est toujours au bénéfice du service public et au travers du service public qui est le patrimoine de tous, au bénéfice de nos habitants, et nous porterons notamment certains investissements, dont je vais vous donner une rapide lecture, mais vous les aviez dans le document en page 35. Tout d'abord, c'est l'avancée à grands pas du projet de centre aquatique, puisque, effectivement, les travaux commencent, là, ces semaines-ci, et devraient permettre, effectivement, de voir le bâtiment commencer à sortir de terre. Nous engagerons ainsi près de 9,2 millions d'euros sur cette année pour le centre aquatique. De même, les travaux qui sont liés à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier pourront débuter après plusieurs années de préparation. C'est un projet qui verra notamment des travaux se mener dans la Coulée Verte et également sur la rue du Chemin de Fer et dans le secteur donc du secteur du quartier Bellevue. Sachant que ces travaux, et on tient à le souligner, effectivement, pouvaient représenter une enveloppe de 2 millions d'euros pour lesquels des subventions sont escomptées à hauteur de 1,3 million. En effet, il y a une volonté de l'État, la région et la CALL de pouvoir cofinancer ce type de projet.

Enfin, nous aurons des investissements plutôt classiques de renouvellement de matériel. Nous aurons évidemment de l'entretien sur nos bâtiments communaux à hauteur de 1 million d'euros, de même que des travaux sur la voirie communale à hauteur 1 million d'euros et ensuite une dernière tranche qui sera sur la vidéoprotection à hauteur de 80 000 €. Bien évidemment, et vous en avez pris connaissance, il y a les restes à réaliser et les opérations qui se poursuivent, qui n'étaient pas terminées en 2024 et qui s'achèveront sur l'année 2025. Voilà pour une présentation très rapide de ce Rapport d'Orientation Budgétaire. Je souhaite terminer la présentation, bien évidemment, ça me semble tout à fait logique en remerciant les services au travers de Monsieur le DGS pour avoir animé les temps de préparation budgétaire qui étaient importants et qui ont nécessité effectivement un peu d'échanges et de débats. Je remercie évidemment Christophe SENEZ, qui est au fond de la salle et qui a œuvré à la réalisation de ces différents éléments pour préparer ce Rapport d'Orientation Budgétaire. Merci à vous.

Monsieur le Président : Eh bien, merci Alexandre. Mes chers collègues, la parole circule. Je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Oui merci. Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, on n'entend pas très bien par contre le retour, mais je ne sais pas si

Monsieur le Président : On ne peut pas faire mieux ?

Anthony GARENAUX : Non. Eh bien c'est très bien comme ça. Je vais parler fort alors.

Monsieur le Président : Parlez bien dans le micro si vous le pouvez

Anthony GARENAUX : On va essayer. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord, et comme j'en ai pour habitude, à remercier les services ayant participé à la création des documents préparés ce soir, notamment dans les domaines financiers et de ressources humaines. Le présent Rapport pour les Orientations Budgétaires de la Commune pour 2025 est destiné à participer ainsi qu'à l'information des élus, tout en constituant un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif. Je vais rappeler brièvement le contexte mondial mais vraiment très brièvement parce que Alexandre l'a déjà fait avant nous. Vous l'avez rappelé l'économie mondiale traverse une période de ralentissement marquée par plusieurs facteurs. Après la reprise post-COVID dynamique, la croissance mondiale s'affaiblit en raison de l'inflation persistante. Les États-Unis affichent une certaine résilience, la Chine fait face à un ralentissement économique, les pays émergents eux, ont un resserrement monétaire mondial et le commerce mondial subit de son côté des tensions géopolitiques. La transition énergétique à l'échelle mondiale et le développement de l'Intelligence Artificielle apparaissent comme des moteurs à long terme, mais leur mise en place reste freinée par des incertitudes politiques et réglementaires. Au niveau Européen la zone euro, brièvement aussi, la zone euro fait face à une croissance économique très terne. L'inflation demeure importante et limite encore la consommation des ménages et ralentit l'investissement des entreprises. L'Allemagne de son côté fait face à des difficultés dans son secteur industriel et la France et l'Italie connaissent un ralentissement plus modéré. Au niveau du contexte national, vous l'avez dit, la France se distingue par une croissance modérée mais résistante. La consommation des ménages ralentit sous l'effet de la hausse des prix. Le chômage est relativement stable et l'industrie subit différentes pressions. Du côté de la dette publique, cela représente un défi majeur, obligeant le gouvernement à arbitrer entre soutien économique et réduction des déficits. Et politiquement parlant, la France est gouvernée à la petite journée, voir à la petite semaine, dans l'attente d'un éventuel renversement du Gouvernement, d'un Referendum tantôt promis depuis 2005, donc bientôt 20 ans, ou bien d'une dissolution annoncée potentiellement pour la fin de l'été. Le contexte Harnésien maintenant et c'est bien là le plus important, nous aurons l'occasion d'évoquer en détail les chiffres concrets lors des votes des Comptes Administratifs 2024 et des Budgets Primitifs 2025, mais il convient ce soir de parler des orientations que nous souhaitons pour notre commune.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez les élections municipales auront lieu dans un peu plus d'un an. Vous avez décidé, Monsieur DUQUESNOY, de ne pas vous représenter à la tête de la commune. Cela est votre choix et nous le respectons. En attendant qu'un Dauphin vous soit trouvé, le groupe majoritaire que vous représentez et vos associés, portez de fait la responsabilité et le bilan du mandat qui va se terminer. Et il me revient, en tant que chef de file de l'opposition, encore une fois seul ce soir, de dresser ce bilan, pour ne pas dire dépôt de bilan. En ce qui concerne la sécurité dans sa globalité, malgré l'augmentation du nombre de caméras, la présence policière n'est pas assez assurée, et ce sera d'ailleurs le sens de la motion qui sera débattue tout à l'heure. Je rappelle à l'assemblée que vous avez toujours refusé notre proposition de faire travailler nos policiers municipaux la nuit et le week-end, alors même que les faits de délinquance surviennent principalement à ce moment-là ; dans un premier temps. Puis dans un second temps, étudier la possibilité de doubler les effectifs, afin d'étendre les horaires de cette même police municipale.

Et ce n'est donc pas passer nos effectifs à 30 policiers, comme j'ai pu entendre lors d'un précédent Conseil municipal, mais bien doubler, donc 6 fois 2 ça fait 12, ça ne fait pas 30.

En ce qui concerne les travaux, la circulation, le cadre de vie et la propreté de la ville, là aussi, tout reste encore à faire. Il y a un manque cruel de concertation avec les riverains, qui sont parfois prévenus la veille pour le lendemain pour des travaux dans leur rue.

Il y a également la nécessité d'établir un véritable plan pluriannuel dédié aux rénovations de voiries. Pour la circulation, nous avons bien pris note de votre goût assez prononcé pour les sens interdits et les sens uniques. Comme ceux des rues Donat Agache et des Ardennes, et plus récemment, ceux du bout du Chemin de la 2^{ème} Voie. Faire des aménagements à la petite semaine ne vaut pas un véritable plan de circulation. Pour le cadre de vie et la propreté de la ville, là aussi, il y a encore du boulot. Il y a tout d'abord un manque de sensibilisation auprès de habitants, notamment ceux qui laissent traîner leurs poubelles. D'ailleurs, il y a un manque significatif de poubelles au sein de la commune. Aussi, des friches apparaissent de plus sur le territoire, des maisons sont laissées à l'abandon par les propriétaires. Côté animation de la ville, beaucoup de projets sont à développer, et je trouve que la majorité municipale est toujours passive en ce qui concerne l'organisation d'événements : elle attend simplement qu'une association porte le projet. Sauf qu'il y a, comme partout, une crise du bénévolat, et on est d'accord. C'est pourquoi, c'est à la municipalité d'impulser la création et le retour d'événements. Par exemple comme les carnivals, le marché aux puces ou des fêtes champêtres dans tous les quartiers. Mais c'est aussi accentuer et valoriser les événements qui fonctionnent soit correctement, soit très bien comme « Des Racines et des Hommes », le « Marché de Noël », avec des décorations de Noël dans la ville, c'est encore mieux.

Et en ce qui concerne la partie économique et commerciale, malgré la création d'un poste d'Adjoint dédié au commerce, les résultats ne sont pas là. En effet, sur ce mandat, les 2 derniers commerces appartenant à la ville ont été vendus, les liens de confiance avec les commerçants ne sont pas vraiment au beau fixe. Il convient de ce fait de valoriser l'implantation de nouvelles cellules commerciales, en essayant de préempter 1 bâtiment par an, en essayant d'y installer un commerce de proximité à loyer modéré. Valoriser le travail des commerçants, des artisans locaux dans « La Gazette » mais aussi sur les réseaux sociaux. Renforcer les partenariats avec l'union des commerçants en créant des événements communs. Par exemple un salon du commerce. En ce qui concerne les écoles, et bien évidemment on peut parler de l'école Pasteur. Puisque vous avez joué la stupéfaction l'été dernier lorsque vous avez découvert que le bâtiment était quasiment en train de s'effondrer. Mais rappelez-moi depuis quand vous êtes Maire de la commune ? 2020 ? 2014 ? Ah non 2008 ! Et rien n'a été vérifié du coup pendant 17 ans ? Cela est évidemment de votre responsabilité, et fort heureusement il n'y a pas eu de drame. Enfin, vous semblez découvrir récemment qu'il est possible de déminéraliser les cours d'école en y mettant de la verdure, et ce après avoir refait des cours d'écoles entièrement bitumées, comme par exemple à l'école Jaurès. Votre bilan est également celui de l'augmentation des tarifs de cantine, quand les fins de mois sont difficiles pour tout le monde, et notamment pour les Harnésiens. Pour ce qui est des solidarités, l'accession à la location auprès des bailleurs sociaux est un véritable parcours du combattant. Il faut parfois attendre plusieurs années pour obtenir une proposition de logement. Aussi, nous attendons toujours avec impatience l'ouverture du béguinage rue des Fusillés. Rappelez-vous qu'à quelques semaines des élections municipales de 2020, le bailleur avait mis un énorme panneau informant la construction prochaine d'une résidence de type béguinage à cet endroit. Force est de constater que 5 ans plus tard il n'y a rien, mis à part un terrain vague. Il faudra d'ailleurs proposer au bailleur un petit coup de pouce pour 2026, et remettant une nouvelle pancarte en pleine rue principale. Enfin ce ne sera pas un coup de pouce vous mais pour votre successeur, quand vous l'aurez trouvé. Enfin, au niveau des finances, elles sont correctes tout simplement et c'est dit d'ailleurs dans votre document parce que la pression fiscale est forte auprès de la population payant des impôts. Les projets sont réalisés uniquement parce que ce levier fiscal est fort. D'ailleurs, vous aimez répéter que vous n'avez pas augmenté les impôts depuis 2008, dont acte. Cependant, les bases fiscales augmentent chaque année, et le produit de cette imposition va bien dans les caisses de la commune, je ne me trompe pas ? Vous aimez également répéter que vous avez voulu gérer en bon père de famille, et que chaque euro dépensé l'est utilement.

Quand certains projets sont faits, défaits ou refaits, permettez-nous d'en douter sérieusement. Enfin, et je vais en terminer là, les Harnésiennes et les Harnésiens, que nous croisons régulièrement lors des événements municipaux ou associatifs, ont le sentiment général de ne pas être écouté par la municipalité.

Il faut des mois pour être reçu par le Maire, quand il veut bien vous recevoir ou que votre rendez-vous n'est pas tout simplement oublié. C'est dire l'intérêt que vous portez à nos concitoyens. Mais les citoyens sont avant tout des électeurs, et ils n'oublieront pas l'année prochaine au moment de mettre leur bulletin dans l'enveloppe au moment de passer dans l'isoloir, qu'une autre gouvernance est possible, que de travailler pour et en concertation avec les habitants est possible, et qu'une autre vision de la politique est possible, et qu'une nouvelle voie pour Harnes est également possible.

Monsieur le Président : C'est terminé ? Eh bien je vous remercie. Effectivement, un bon rappel international, bon rappel national et puis un rappel Harnésien, mais j'ai l'impression que vous n'y habitez pas. Mais c'est votre expression et je la prends comme elle vient. Et puis, ah ben, on sent très bien, comme beaucoup d'autres qui prendront la parole peut-être tout à l'heure, que véritablement, vous êtes en campagne et le fait d'être venu à mes vœux et de savoir que je ne me représentais plus, et bien ça dynamise un peu votre activité. En tout cas, en parole, on verra dans les actes d'ici quelque temps. Mesdames et Messieurs, chers collègues, la parole continue de circuler. Je t'en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Excusez un peu cette voix caverneuse, qui touche les deux membres du groupe. Monsieur le Président, chères et chers collègues, il n'est pas simple de devoir préparer un budget dans les conditions actuelles, avec les inconnues qui planent sur les collectivités territoriales. Nous remercions bien évidemment, comme vous l'avez fait, l'ensemble des personnels communaux qui ont contribué à la réalisation des documents de ce Rapport d'Orientation Budgétaire. Un petit point sur la politique nationale parce qu'elle est importante, elle est importante, comment dire, dans les chiffres qui sont répercutés au niveau local. Elle a forcément, comment dire, des, des conséquences sur les finances locales. Le Projet de Loi de finances 2025 révisé par les soins de François BAYROU, après les déboires du projet de Michel BARNIER, a été adopté sans vote, grâce à l'activation de l'article 49.3 de la Constitution, engageant ainsi la responsabilité de son Gouvernement. La motion de censure qui a été déposée n'a pas abouti à la censure de ce Gouvernement car ne recueillant pas le nombre de voix nécessaire. Certains groupes sont même allés jusqu'à qualifier ce budget, je les cite, d'extrêmement mauvais, de très défavorable au pouvoir d'achat et allant même jusqu'à acter un déficit à 5,4 % du Produit Intérieur Brut. Il faudra nous expliquer comment ces groupes ont pu censurer un budget, le budget BARNIER, qui actait un déficit public de 5 % pour ne pas censurer un budget qui acte un déficit public de 5,4 %. Quelle incohérence. Mais ce ne sera qu'une de plus. Et pourtant l'argent est là. Mais il faut avoir la volonté de solliciter les plus riches à contribuer à la vie de la société. L'idée et les propositions semblent aller dans ce sens. Nous verrons ce qu'il en sera réellement dans les semaines à venir. Nous verrons également si les dispositifs seront appliqués avant le projet de Loi de finances 2026. Mais déjà, les milliardaires concernés, ceux du CAC40, donnent de la voix, fustigent la politique fiscale de la France, et certains menacent même de délocaliser. Quel cynisme. Comme, pour exemple, le patron de LVMH, Bernard ARNAULT, qui dénonce un projet de surtaxation qui inciterait, d'après lui, aux délocalisations. Un chantage à l'emploi totalement intolérable quand on sait que seulement moins de 20% des salariés du groupe LVMH sont en France aujourd'hui. Le soi-disant « Made in France » de ses marques de luxe est plus que relatif. Mécénat, montages financiers opaques, successions organisées hors de France, dans une enquête de pièces à conviction, à travers l'exemple du milliardaire Bernard ARNAULT, il y a un voile qui se lève sur quelques-unes des pratiques des plus riches pour payer le moins d'impôts possible, et contribuer le moins possible à la vie de notre société. Ah franchement, ce sont de sacrés patriotes ! Ils n'en ont plus rien à faire de la France. Ils n'en ont plus rien à faire de l'intérêt général. Ils ne pensent qu'à une chose : sa gaver, faire encore et toujours plus de pognon, quoi que cela coûte en victimes collatérales !

Les grandes entreprises n'ont jamais fait autant de profits depuis 15 ans, les dividendes n'ont jamais été aussi élevés, et dès qu'on parle de les mettre à contribution pour l'intérêt général, elles viennent pleurnicher. Et certains s'empressent de courir à leur côté pour les consoler. Ce n'est plus possible. Les grands patrons et les multinationales coulent le pays parce qu'aujourd'hui la France est un des pays industrialisés qui a les grandes entreprises qui sont les plus internationalisées qui ne jouent pas le jeu de l'emploi sur le territoire national.

Prenons un autre exemple, celui de l'entreprise Michelin. Alors que l'année 2024 a établi un record pour les actionnaires du CAC40 qui ont reçu 98,2 milliards de dividendes, Michelin n'est pas en reste, avec 974 millions en dividendes, un chiffre d'affaires de 27 milliards d'euros et des bénéfices de 1,9 milliard. 1,9 milliard de bénéfices, 974 millions de dividendes et Michelin crache au visage des 1300 ouvriers licenciés en plus, en minorant le Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui permet des indemnisations des licenciements économiques. Le PDG de Michelin annonce « des décisions de restructurations industrielles fortes et difficiles ». Pauvre gars. L'hypocrisie patronale dans toute sa splendeur alors que le groupe justifiait sa décision de jeter dans le chômage plus d'un millier de travailleurs au nom de « difficultés économiques ». 1 milliard d'Euros ? Essayez d'imaginer ce que ça fait. Pour vous donner une idée, imaginez 3 ou 4 hôpitaux neufs, sortant de terre, chaque année. La réalité du gigantesque profit des grandes entreprises et de leurs actionnaires pose un constat simple : l'austérité imposée aux travailleurs est un choix politique. Dire qu'il faut multiplier les attaques contre les chômeurs, la sécurité sociale, les retraites. Fermer des usines pour soi-disant redresser l'économie française, c'est masquer l'évidence qu'il existe des ressources massives qui sont détournées au profit d'une minorité, au détriment des conditions de vie de la majorité. Alors que les travailleurs sont sommés de se serrer la ceinture et que le nouveau gouvernement maintient l'objectif de redressement de la dette en prévoyant 50 milliards d'économies pour 2025, l'enrichissement des actionnaires apparaît pour ce qu'il est : une ponction des richesses créées par les travailleurs, détournées pour servir les intérêts d'une élite économique. La triste réalité est bien celle-là : un pognon de dingue pour une élite économique, et face à cela, des petites et moyennes entreprises (hors CAC40) qui n'y arrivent plus, des classes-moyennes qui sont pressurées de toutes parts, des travailleurs-pauvres qui ne peuvent même plus payer leurs factures, et tout cela dans le contexte d'une misère qui explose. Et on voit bien qui est du côté des plus riches à l'Assemblée Nationale et au Sénat. On voit bien quels sont les partis des riches. Les masques tombent.

Concernant les budgets de la ville, cette situation actuelle doit nous inciter à beaucoup de prudence, tout en essayant de mener le maximum de projets à terme. Des choix stratégiques seront à faire et il faudra les faire en pleine connaissance des possibilités financières, en mettant de côté les « YAKA FOKON », futiles et démagogiques. Selon nous, plusieurs axes prioritaires seront à viser pour l'année à venir. Continuer les investissements dans les services publics locaux. Nous soulignons la nécessité de poursuivre le renforcement des infrastructures éducatives, culturelles et sportives pour répondre aux besoins croissants de la population. Un soutien au tissu associatif, en reconnaissant le rôle essentiel des associations dans la cohésion sociale, et nous proposons, a minima, un maintien des subventions pour encourager leurs initiatives. Une transition écologique avec une prise de conscience des enjeux environnementaux, nous plaçons pour la poursuite et le développement des projets favorisant le développement durable, tels que l'aménagement d'espaces verts et la promotion des mobilités douces. La solidarité et l'inclusion, nous insistons sur la nécessité de renforcer les actions en faveur des populations les plus vulnérables, notamment par le biais de programmes d'insertion et de soutien social. Une gestion rigoureuse des finances, tout en affirmant ces priorités, nous rappelons notre engagement à maintenir une gestion budgétaire saine, évitant toute augmentation de la fiscalité locale. Concernant la fiscalité locale, depuis 2018, la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation est revalorisée chaque année, on le sait, en fonction de l'évolution de l'indice des prix constatée de novembre à novembre. Pour 2025, cet indice a augmenté sur un an de 1,7 %, marquant ainsi un ralentissement important de l'inflation. Pour mémoire, 2023 avait été marquée par une progression record des prix avec une augmentation de cet indice à plus de 7 %, 7,10 %, puis de 3,9 % en 2024.

L'évolution de cet indice aura un impact direct sur les finances des communes et des intercommunalités. La revalorisation des bases se traduira par une augmentation de nos recettes fiscales, à périmètre égal, c'est-à-dire sans modification des taux.

C'est bien ce que nous souhaitons : une absolue stabilité des taux. Et tel est le cas, il vous faudra communiquer en direction des habitants qui ne comprennent pas toujours les mécanismes mis en jeu. Ces axes reflètent notre vision d'une politique municipale axée sur l'humain, la justice sociale et le développement durable. Nous vous remercions pour votre écoute.

Monsieur le Président : Eh bien, je vous remercie. Je vous remercie surtout d'avoir prononcé un mot qui m'a beaucoup plu, qui s'appelle « prudence », Mesdames et Messieurs, chers collègues. La parole circule de nouveau. Je vous en prie.

Jean-Pierre HAINAUT : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment clé pour notre collectivité, reflétant notre engagement à construire une ville solidaire, inclusive et durable où chacun pourra s'épanouir sereinement. Il est aussi un acte de responsabilité collective dans un contexte difficile pour l'avenir de nos concitoyens et de notre territoire. L'année 2025 est marquée par des incertitudes économiques, tant au niveau national qu'international. La pression inflationniste persiste, impactant le pouvoir d'achat et la crise énergétique continue de peser sur nos finances. Les défis de la transition écologique exigent des ajustements constants dans nos choix d'investissement. Le contexte géopolitique mondial fragilise encore les finances publiques. Face à cette situation complexe, nous avons choisi de mettre la stabilité financière et la solidarité au cœur de notre gestion. Malgré les difficultés économiques, nous restons fidèles à nos valeurs. Responsabilité, bienveillance et vivre ensemble. Nous avons opté pour une gestion saine et durable permettant de traverser les turbulences actuelles tout en poursuivant nos ambitions pour Harnes. Nous avons su préserver l'équilibre de nos finances sans augmenter les impôts locaux. Un choix fort qui témoigne de notre volonté de ne pas ajouter à la pression économique. Cette gestion rigoureuse nous permet de continuer à investir pour l'avenir de la ville sans compromettre sa stabilité.

Nos choix budgétaires sont mesurés dans une logique de durabilité afin que les projets lancés aujourd'hui profitent aux générations futures sans alourdir nos finances. Amélioration du cadre de vie et développement durable, Harnes est une ville agréable à vivre.

Nos projets pour 2025 visent à améliorer le cadre de vie et à rendre Harnes une ville où il fait bon vivre. Nous poursuivons des projets concrets comme la requalification de la rue du 11 novembre, l'aménagement du Parc Nord et la réhabilitation de la Coulée Verte, pour offrir à nos concitoyens un environnement urbain moderne, apaisant et respectueux de l'environnement. Nous renforçons l'accessibilité et favorisons la mobilité douce, tout en rénovant les bâtiments publics, améliorant les pistes cyclables et créant un parcours santé accessible pour tous, pour un bien-être partagé. Solidarité et inclusion, une ville pour tous.

La sécurité est une priorité. La sécurité sous toutes ses formes, délinquance, incivilité, mais aussi la sécurité du logement, la sécurité à l'école ou pour les personnes âgées et handicapées. Nous continuerons de soutenir des initiatives locales comme l'Épicerie Sociale et Solidaire, ainsi que des actions pour accompagner les seniors et les familles vulnérables. Nous promovons la solidarité intergénérationnelle à travers des dispositifs comme les aides à la scolarité, les ateliers de bien-être et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours.

Nous continuerons également d'assurer l'accès à la culture, la santé et le sport pour tous en créant des espaces de rencontres et de convivialité comme les aires de jeux, City-stades et le futur Centre nautique. Ces équipements sont des lieux de partage permettant à toutes les générations de se rencontrer, pratiquer une activité physique ou simplement se détendre.

La culture, la culture est un droit pour tous et notre politique culturelle entre la médiathèque, les deux musées, le cinéma Prévert et les associations, permet de conquérir de nouveaux publics, comme le prouve la fréquentation de ces lieux.

Transition énergétique et environnement, un engagement fort pour l'avenir, La transition écologique est une priorité. À Harnes, nous investissons dans la réhabilitation thermique des bâtiments publics, l'amélioration des pistes cyclables et l'installation des panneaux solaires.

Ces actions sont essentielles pour préserver notre planète et garantir un futur viable pour nos enfants.

Nous encourageons aussi la mobilité douce avec des aires de stationnement pour vélos, des dispositifs pour encourager l'usage des transports en commun.

Vivre ensemble, une ville de lien et de confiance, le projet repose sur l'idée du vivre ensemble. Les défis économiques, sociaux et environnementaux peuvent diviser, mais à Harnes, nous choisissons l'unité.

Nos efforts pour renforcer la cohésion sociale, favoriser la participation citoyenne et soutenir les acteurs locaux sont des leviers pour maintenir une ville solidaire et dynamique.

Conclusion, ensemble pour l'avenir. Nous sommes fiers de porter ce projet d'avenir pour Harnes, basé sur des valeurs de solidarité, de bienveillance et de durabilité. Nous maintenons l'effort financier tout en prenant soin de l'environnement, du bien-être de nos habitants et du dynamisme de notre tissu économique local. Malgré les difficultés économiques, nous avons les ressources et la volonté de faire de Harnes une ville moderne où le vivre ensemble et le progrès partagé sont des réalités.

Ensemble, forts de notre expérience et de nos convictions, nous continuerons à faire de Harnes une ville plus belle, plus solidaire et respectueuse de l'environnement. Monsieur le Président, chers collègues, nous poursuivrons nos efforts avec détermination, rigueur et sens des responsabilités comme toujours. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci Jean-Pierre. Merci pour ces mots bienveillants. Merci pour ces mots solidarités. Il y a aussi un mot important : conscient. Être conscient des situations. D'autres expressions ? S'il n'y en a pas, je vous propose que nous prenions acte de la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire, et cela sur la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire que nous a fait notre ami Alexandre. Y a-t-il des abstentions ? Des contres ? Je vous remercie.

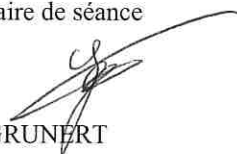
Après en avoir débattu et sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, CONSTATE, VOTE et PREND ACTE que le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire a eu lieu.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Fabrice GRUNERT



Fait et délibéré à HARNES, le 25 février 2025

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme le 28 février 2025



Le Maire de HARNES,
Philippe DUQUESNOY



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025

VILLE DE HARNES

Réalisé le 20/01/25

SOMMAIRE

Introduction

Élément de contexte économique

A/ Le contexte macroéconomique

B/ Contexte national

C/ Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

D/ Les règles de l'équilibre budgétaire

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2025

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

2.2 Les charges de personnel

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

3. L'endettement de la commune

3.1 L'évolution de l'encours de dette

3.2 La solvabilité de la commune

4. Les investissements de la commune

4.1 Les épargnes de la commune

4.2 Les dépenses d'équipement

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2025

5. Les ratios de la commune

INTRODUCTION

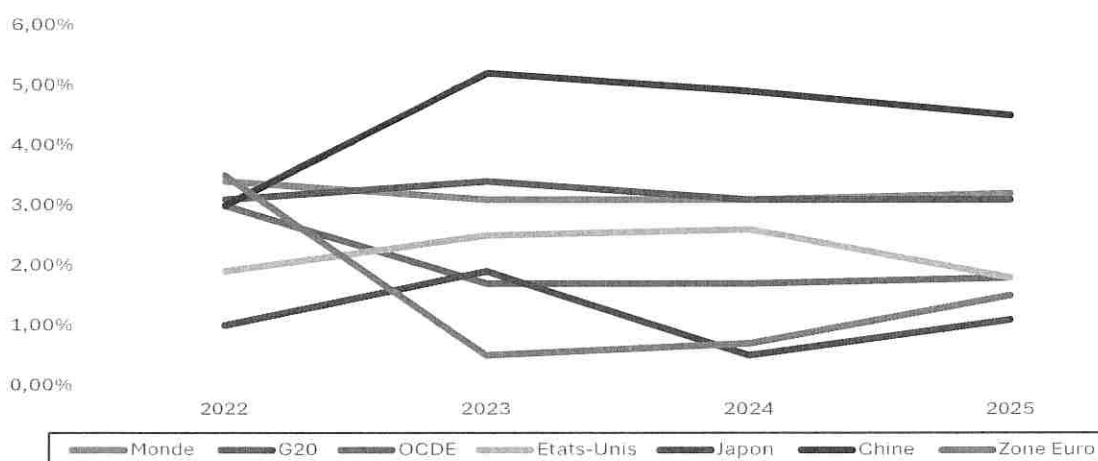
La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

A/ LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

Une croissance stagnante :

Prévisions de l'évolution du PIB dans le monde (%)



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID. Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant par partout les mêmes. Ainsi, en 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies. Seul le Moyen-Orient, paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée 2,8 % en 2024 et atteignant 4,2 % en 2025 indique également la banque mondiale. Globalement, la croissance inattendue dans certaines régions du monde a compensé la baisse dans d'autres.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,6% en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8% en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1% en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone Euro, les prévisions sont plus optimistes avec 0,7% de croissance en 2024 et presque 1,5% en 2025.

Néanmoins, malgré un éclaircissement de la situation économique mondiale, l'organisation mondiale du commerce prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025, certaine crainte persiste. Notamment vis-à-vis des tensions au Moyen-Orient, des relents inflationnistes persistant et d'une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser. De plus, les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours ajoutées aux résultats de l'élection américaine de novembre crée un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance, et empêche les autorités de mettre en place les politiques adéquates. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

La politique monétaire et l'inflation

S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED Jérôme Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024 indique, l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5%. Elle a continué sur cette voie avec une nouvelle baisse de 0.25 en novembre. Le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%, pour s'établir à 15 points de base.

Actuellement les taux de refinancement sont :

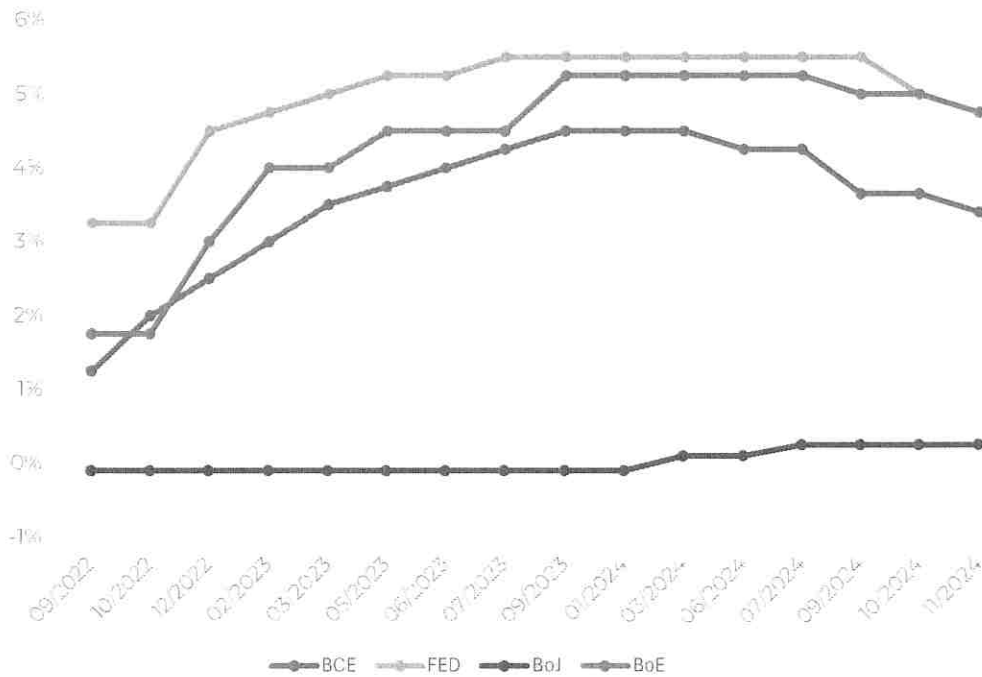
Pour la BCE, de 3,65% contre 4,5% en septembre 2023. Il était nul au 1^{er} janvier 2022.

Pour la FED, de 4,75% actuellement contre 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.

Pour la BoE, de 5 % actuellement contre 5,25% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.

Pour la BoJ, il est de 0,25% actuellement, contre 0,10% en 2023. Il était également de 0,10% au 1^{er} janvier 2022.

Evolution des taux directeurs

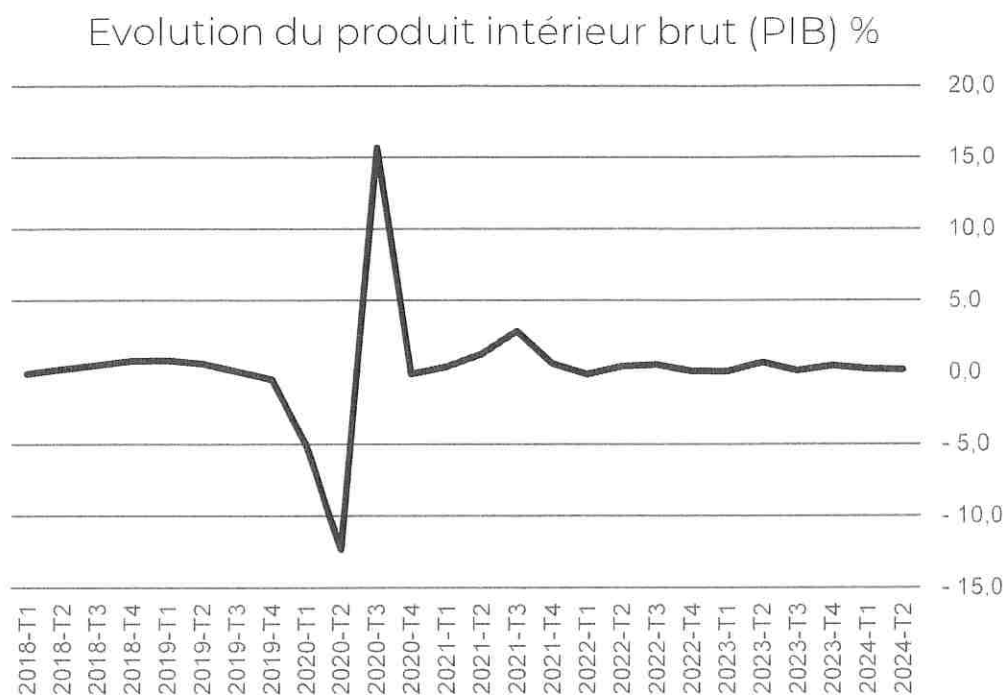


Par conséquent, la masse monétaire mondiale augmente légèrement de 2023 à 2024, après avoir connu une baisse sur 2023. En raison, d'un desserrement timide de la politique monétaire la diminution des taux longs se fait plus longues que prévus.

L'emploi dans les pays développés

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024* d'un taux de chômage autour de 6,4% et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

B/ CONTEXTE NATIONAL



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et 1,2% en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE vont contribuer à une relance de l'économie française. L'activité, qui devrait restée au ralentie en 2024 se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs tant attendue devraient aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ¹⁾	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

a) Totale population active

Tableau issue Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en août 2024 et 7,6% en fin d'année selon les prévisions de la banque de France.

Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Néanmoins la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé, plus de 5,5% PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110% qui noircit le tableau, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale aura pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

L'avenir du PLF

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024. C'est dans ce contexte que la loi spéciale a été promulguée (LOI n° 2024-1188 du 20 décembre 2024) et complétée par le Décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024.

En outre, certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de 1,7 %.

Les futurs PLF et PLFSS pour 2025 pourraient s'inspirer de la version amendée par le Sénat. Les collectivités contribueraient toujours au redressement des finances publiques, mais l'effort qui leur serait demandé serait réduit à 2,2 Md € contre 5 Md € dans la première version du PLF.

Cette contribution reposerait sur les mesures suivantes :

- Instauration d'un fonds de précaution

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Le Gouvernement de Michel Barnier avait annoncé un assouplissement de la mesure pour épargner la moitié des Conseils départementaux. En compensation, le projet de l'exécutif, modifié par le Sénat, consistait à élargir le nombre de communes contributrices, à 2 387 précisément, mais sur des montants plus faibles de ponction.

Les sommes prélevées seraient intégralement ou quasi intégralement restituées à partir de 2026 aux collectivités ponctionnées.

- Gel des fractions de TVA

Le Sénat avait confirmé le gel, en 2025, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.

- **Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Le Gouvernement de Michel Barnier était prêt à revenir sur la rétroactivité de la mesure pour les collectivités qui perçoivent le fonds de compensation en décalage d'un ou deux ans. Le Sénat a cependant supprimé la réforme, qui pourrait toutefois être de nouveau présente dans un prochain projet de loi de finances.

- **L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Une mesure appliquée par décret. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028. Soit une augmentation de + 3 points en 2025.

- **Dotations : vers un abondement de l'enveloppe ?**

Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024. Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire, et contre l'avis du Gouvernement, une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€.

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1^{er} janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024. Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

C/ MESURES ISSUES DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€

D/ LES REGLES DE L EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

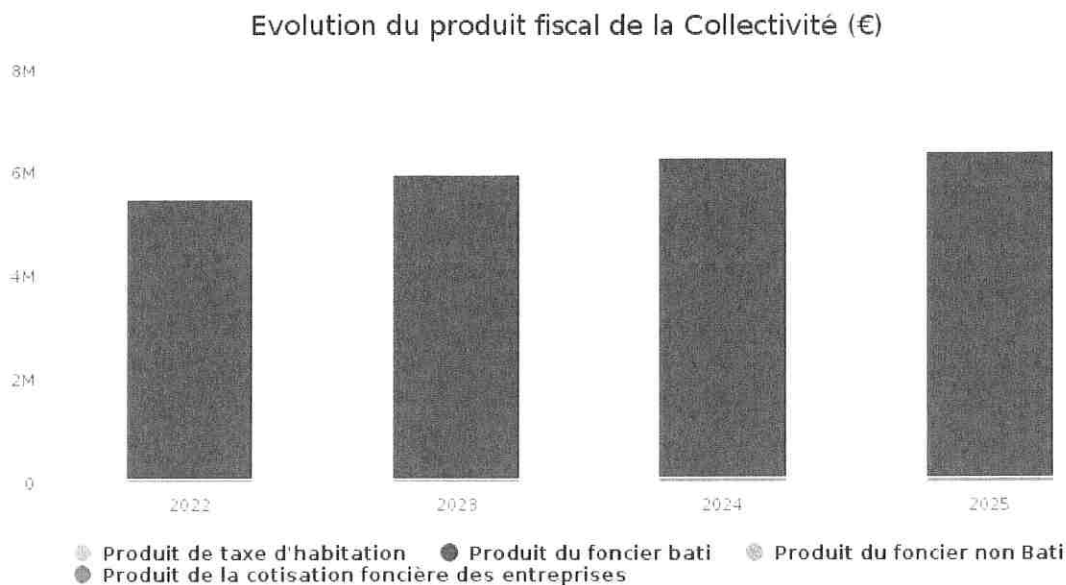
Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

1. LES RECETTES DE LA COMMUNE

1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



Pour 2025 le produit fiscal de la commune est estimé à 4 529 058 € soit une évolution de 2,26 % par rapport à l'exercice 2024.

Le Levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Taxes foncières et d'habitation	3 849 246 €	4 162 195 €	4 429 078 €	4 529 058 €	2,26 %
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement EPCI	6 030 306 €	6 036 052 €	5 980 274 €	5 963 676 €	-0,28 %
Autres ressources fiscales	698 237 €	904 077 €	685 738 €	599 982 €	-12,51 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	10 577 789 €	11 102 324 €	11 095 090 €	11 092 716 €	-0,02 %

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

Les prévisions de ressource en fiscalité directe (TFB, TFNB, TH résiduelle) ne reprennent pour l'heure que la revalorisation des bases annoncée par le gouvernement à +1,7%.

Ainsi la commune, hors accroissement d'assiette suite aux livraisons de logements neufs hors bailleurs sociaux et/ou d'implantation d'entreprises nouvelles, et en réintégrant les rôles supplémentaires constatés en 2024, devrait à minima percevoir environ 70 000€ de plus qu'en 2024, compensant simplement l'inflation courante qu'elle a elle-même subie sur ce dernier exercice.

Il n'est pas envisagé de hausse des taux d'imposition communaux en 2025, qui se maintiendront à 50,17% pour le Foncier Bati, et 9.97% pour les TH résiduelles en résidences secondaires et logements vacants.

On constate en 2024 une diminution de 55 000€ environ du reversement de l'EPCI (sur la DSC attribuée par la CALL en 2024 ; celle-ci est prévue à nouveau en recul de 20 000€ en 2025, pour tomber à 80 000€ au lieu de 155 000€ historiquement).

La ligne « autres ressources fiscales » intègre notamment les rôles supplémentaires (24 273€), le FPIC (188 217€), les droits de mutation (174 021€) et la taxe sur l'électricité (240 388€).

A noter que pour cette dernière, la commune a perçu en 2024 par l'intermédiaire de la FDE62 l'équivalent de 5 trimestres alors qu'elle n'en avait perçu que 3 sur l'exercice 2023.

Les droits de mutation se sont quant à eux maintenus à Harnes à un niveau annuel correct bien qu'en recul par rapport aux années fastes 2018-2022 ; la crise immobilière évoquée en 2023 s'est pourtant depuis confirmée et a par ailleurs lourdement impacté certaines collectivités comme le Département du Pas-de-Calais, et ne restera vraisemblablement pas sans incidence négative sur l'accompagnement des projets des collectivités.

Les prévisions de recette 2025 « autres ressources fiscales » intègrent ces différents éléments pour une recette globale attendue à presque 600 000€.

Le potentiel fiscal de la commune

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal de la commune est de 1135.05 /hab, la moyenne du potentiel fiscal des communes en France est de 778.84 /hab en 2023.

L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2022 (données 2023 pas encore disponible) cet indicateur est évalué à 1.38.

La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés bien supérieure aux autres communes et dispose donc de marges de manœuvre quasi-inexistantes si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition, et ce notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

Evolution de la fiscalité directe

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Base TH	344 156 €	192 466 €	199 972 €	203 372 €	1,7 %
Taux TH	0,1	0,1	0,1	0,1	0 %
Produit TH	19 072 €	46 674 €	19 937 €	20 276 €	1,7 %
Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Base FB – commune	10 794 491 €	11 725 309 €	12 182 596 €	12 389 700 €	1,7 %
Taux FB – commune	0,5	0,5	0,5	0,5	0 %
Coef correcteur	-	0.748345	0.748345	0.748345	-
Produit FB	5 426 783 €	5 891 897 €	6 226 133 €	6 331 978 €	1,7 %
Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Base FNB	70 848 €	76 314 €	79 290 €	80 638 €	1,7 %
Taux FNB	0,9	0,9	0,9	0,9	0 %
Produit FNB	63 612 €	68 513 €	75 965 €	77 257 €	1,7 %
Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Produit TH	19 072 €	46 674 €	19 937 €	20 276 €	1,7 %
Produit TFB	5 426 783 €	5 891 897 €	6 226 133 €	6 331 978 €	1,7 %
Produit TFNB	63 612 €	68 513 €	75 965 €	77 257 €	1,7 %
Produit CFE	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Rôles	-1 660 221 €	-1 844 889 €	-1 892 957 €	-1 900 453 €	0,4 %
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	3 849 246 €	4 162 195 €	4 429 078 €	4 529 058 €	

Rôles complémentaires. Ces rôles peuvent être émis pour chacune des taxes principales et des taxes annexes assises sur les mêmes bases. Ils ont pour effet de mettre à la disposition des collectivités locales un supplément de recettes non prévu lors du vote annuel de leur budget et justifié par une augmentation de la matière imposable non comprise dans les rôles généraux.

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

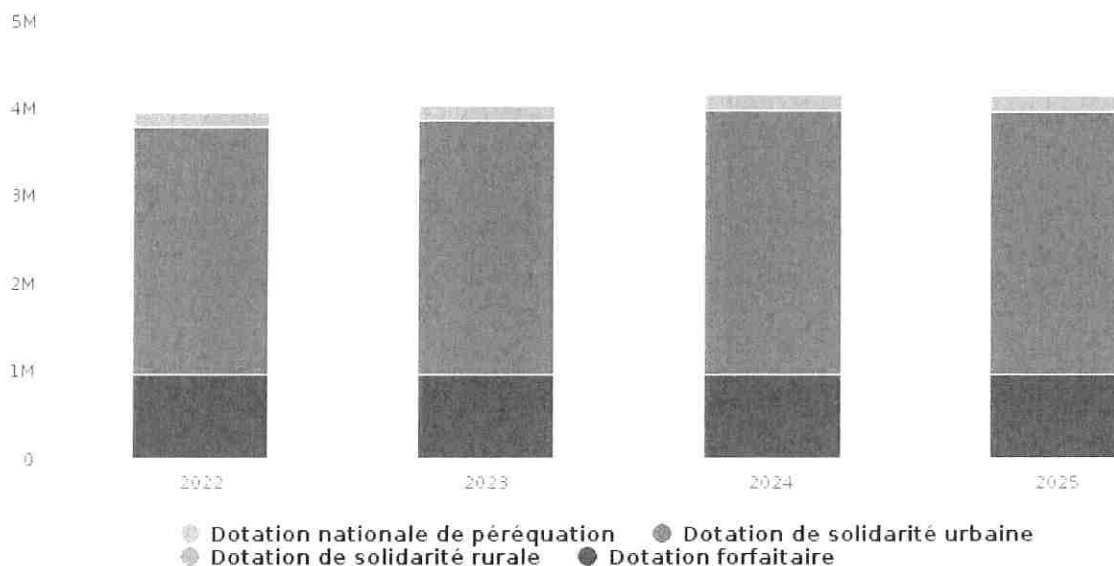
Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à 4 146 000 € en 2025. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- La dotation forfaitaire (DF) : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- La dotation nationale de péréquation (DNP) : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune.

Dotation globale de fonctionnement (€)



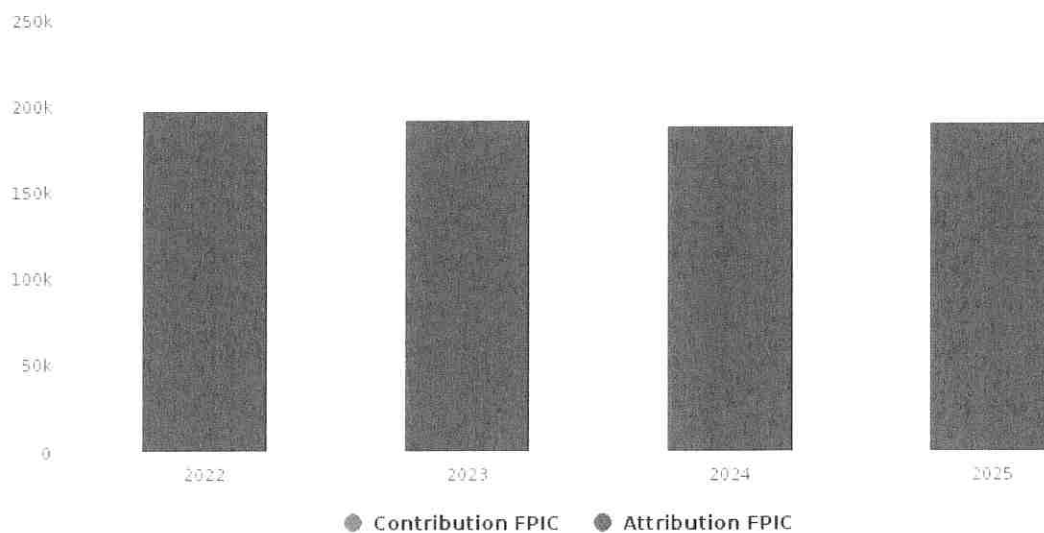
Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Dotation forfaitaire	954 137 €	958 097 €	956 313 €	956 000 €	-0,03 %
Dotation Nationale de Péréquation	169 900 €	178 788 €	190 118 €	190 000 €	-0,06 %
Dotation de Solidarité Rurale	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotation de Solidarité Urbaine	2 833 278 €	2 895 413 €	3 007 488 €	3 000 000 €	-0,25 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
TOTAL DGF	3 957 315 €	4 032 298 €	4 153 919 €	4 146 000 €	-0,19 %

En l'absence de PLF et de Budget 2025 au niveau national, la commune a pour le moment tablé sur une stagnation des dotations, ainsi que du FPIC ci-dessous.

Le Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

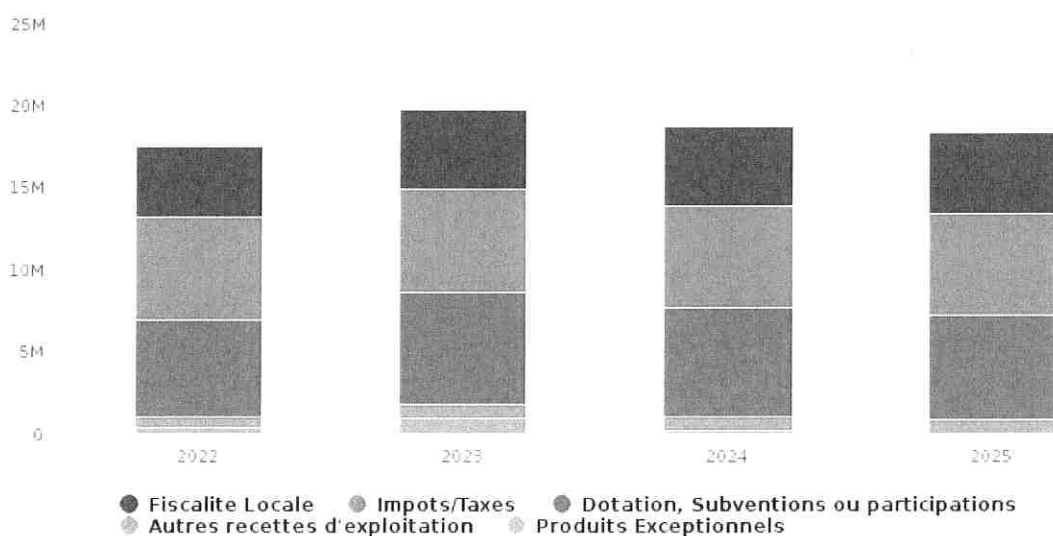
Solde Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Contribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Attribution FPIC	197 772 €	191 956 €	188 217 €	190 000 €	0,95 %
Solde FPIC	197 772 €	191 956 €	188 217 €	190 000 €	0,95 %

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2025

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / taxes	10 577 789 €	11 102 324 €	11 095 090 €	11 092 716 €	-0,02 %
Dotations, Subventions ou participations	5 879 823 €	6 841 628 €	6 633 349 €	6 413 248 €	-3,32 %
Autres Recettes d'exploitation	1 229 947 €	1 272 418 €	1 225 467 €	1 157 005 €	-5,59 %
Produits Exceptionnels	333 049 €	980 649 €	183 193 €	1 000 €	-99,45 %
Total Recettes de fonctionnement	18 020 610 €	20 197 023 €	19 137 099 €	18 663 969 €	-2,47 %
<i>Évolution en %</i>	4,24 %	12,08 %	-5,25 %	-2,47 %	-

La commune, en 2024, a constaté une baisse des recettes réelles d'environ – 1 060 000€, décomposée comme suit :

1/ baisse nette de 208k€ des dotations et assimilés : malgré une hausse significative des compensations de TFB pour les locaux industriels (+ 240k€) et de la DSU (+ 110k€), l'Etat a cessé de verser des compensations (filet de sécurité 2023) pour les hausses de l'énergie (-630k€)

2/ baisse de 50k€ des recettes de la piscine, pour lesquelles les factures aux collectivités voisines du 4eme trimestre 2024 n'étaient pas établies ; les titres seront émis sur le début 2025.

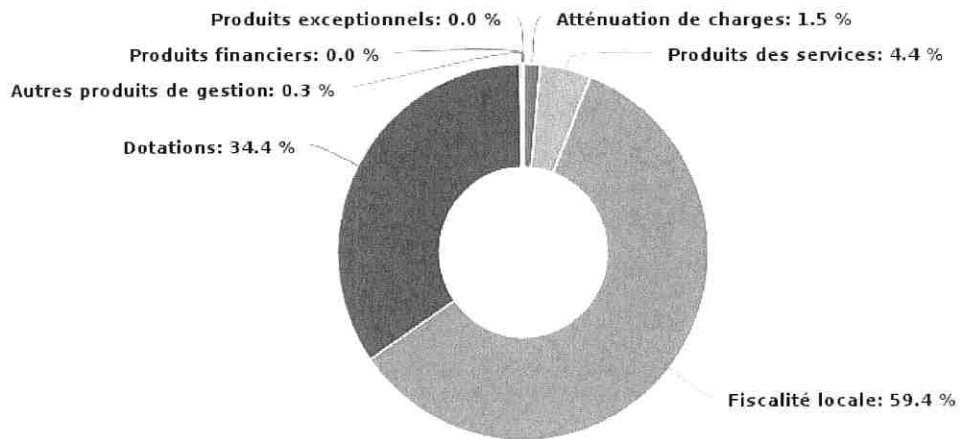
3/ baisse de 800k€ des produits exceptionnels : elle correspond à la variation des cessions d'actifs entre 2023 et 2024. Bien qu'apparaissant sur ces lignes de recettes, elles n'impactent pourtant pas le résultat annuel car neutralisées par des dépenses de fonctionnement du même montant.

Pour synthétiser, les projections 2025 des ressources restent imprécises et incertaines ; la commune a donc fait le choix, pour la prospective, de reconduire les principales ressources, sans progression hypothétique.

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 18 663 969 €, soit 1 501,41 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2024 (1 542,69 € / hab).

Structure des recettes réelles de fonctionnement



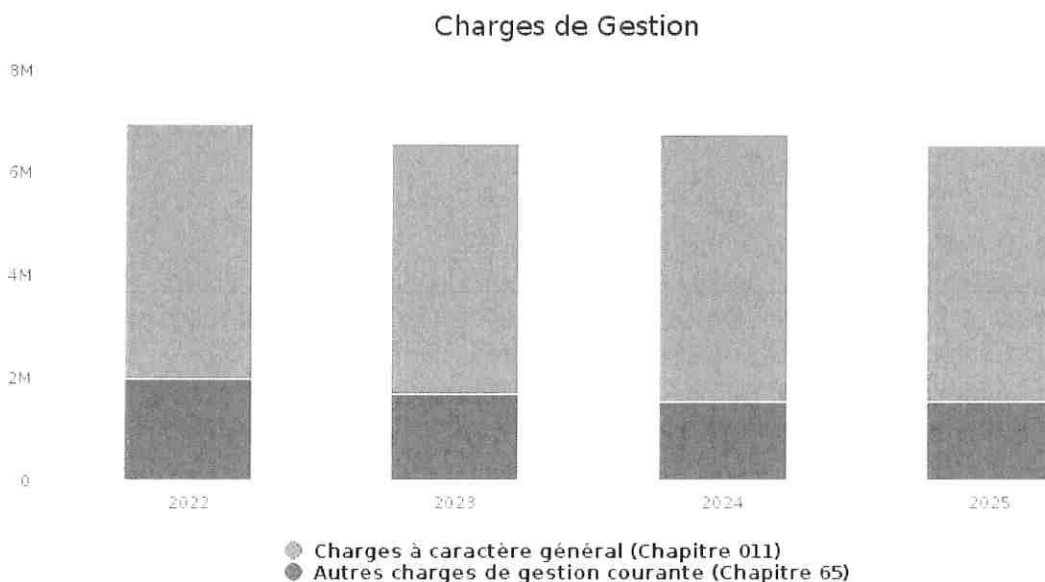
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 59,43 % de la fiscalité directe ;
- A 34,36 % des dotations et participations ;
- A 4,42 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 0,27 % des autres produits de gestion courante ;
- A 1,5 % des atténuations de charges ;
- A 0 % des produits financiers ;
- A 0,01 % des produits exceptionnels ;
- A 0,01 % des produits exceptionnels.

2. LES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2025. En 2024, ces charges de gestion représentaient 38,37 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2025 celles-ci devraient représenter 38,2 % du total de cette même section.



Les charges de gestion, en fonction de budget 2025, évolueraient de -3,11 % entre 2024 et 2025.

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges à caractère général	4 974 211 €	4 887 243 €	5 198 023 €	5 002 360 €	-3,76 %
Autres charges de gestion courante	1 972 616 €	1 669 540 €	1 537 695 €	1 524 000 €	-0,89 %
Total dépenses de gestion	6 946 827 €	6 556 783 €	6 735 718 €	6 526 360 €	-3,11 %
<i>Évolution en %</i>	21,68 %	-5,61 %	2,73 %	-3,11 %	-

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont connu en 2024 une hausse importante (+ 311k€) ; elles s'expliquent pour principalement 3 raisons :

1/ la hausse « naturelle » des couts dus à l'inflation ; en l'estimant à 1% en moyenne, elle représente à périmètre constant une charge supplémentaire de 50k€

2/ une importante fuite d'eau non détectée avant facturation à la piscine municipale, générant une dépense supplémentaire de 200k€ ; des démarches sont en cours pour tenter d'obtenir un remboursement partiel de la facture payée.

3/ l'installation, les raccordements et la location 6 mois des modulaires à l'école Pasteur (dans la cour de l'école Curie) suite à la fermeture de l'école en juin 2024, pour un montant global d'environ 80 000€. La dépense annuelle de location en 2025 sera d'environ 80k€

Les budgets alloués aux services municipaux en 2024 ont été globalement respectés, et ont été reconduits pour des montants équivalents en 2025.

Ainsi la prévision de dépense 2025 sur ce chapitre est espérée stabilisée à environ 5M€ (incluant la location des modulaires) à périmètre constant, déduction faite de la facture d'eau exceptionnelle.

Suite à la clôture au 31/12/2024 du budget annexe « Racines », les dépenses 2025 seront imputées sur le budget principal. L'enveloppe globale de la manifestation est prévue à hauteur de 150k€ maximum, répartie sur les chapitres 011 (dépenses courantes) pour environ 100k€, et 50k€ pour le chapitre 012 (frais de personnel)

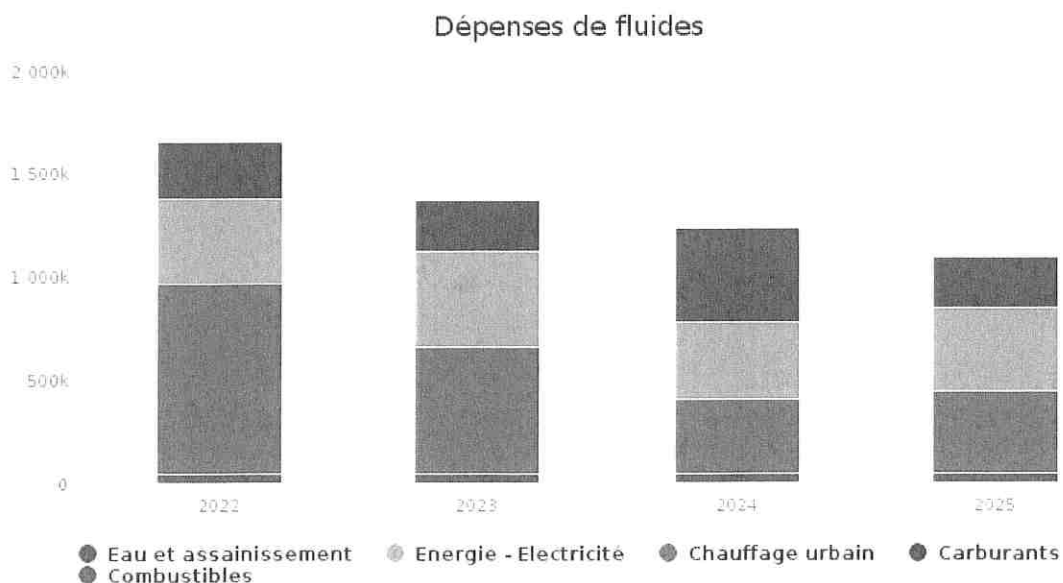
Au chapitre 65 des autres charges de gestion courante, une fois neutralisée la charge exceptionnelle 2023 de reversement à la CALL de cessions à la ZAL Bellevue (192k€), les dépenses sont en légère hausse de 60k€ dont 50k€ au CCAS/FPA (700k€ versés en 2023, 750k€ versés en 2024).

A ce sujet, il convient de préciser que la part dévolue au Foyer Croizat est en baisse de 50k€ pour s'établir à 150k€ versés en 2024. La projection 2025 laisse espérer un versement annuel de l'ordre de 50k€.

En revanche, la part CCAS est revenue à un niveau plus conforme à ce qui est historiquement versé : 600k€ (au lieu de 500k€ en 2023). Le montant est espéré stable à ce niveau pour 2025.

Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2022 à 2025.



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Eau et assainissement	274 220 €	248 007 €	452 212 €	250 000 €	-44,72 %
Énergie – Électricité Chauffage urbain	1 337 853 €	1 082 226 €	734 929 €	800 000 €	8,85 %
Carburants - Combustibles	41 389 €	41 560 €	46 226 €	44 000 €	-4,82 %
Total dépenses de fluides	1 653 462 €	1 371 793 €	1 233 367 €	1 094 000 €	-11,3 %
<i>Évolution en %</i>	72,64 %	-17,04 %	-10,09 %	-11,3 %	-

Les dépenses en énergies reviennent progressivement au niveau de celles connues en 2021.

Cependant, par précaution, la commune continue de tabler en 2025 sur des dépenses à hauteur de 800k€ dans ce domaine.

La prévision en eau est ramenée à un niveau plus conforme aux alentours de 250k€ annuel.

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2025.

Evolution des charges de personnel



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Rémunération titulaires	3 185 446 €	3 108 571 €	3 269 221 €	3 285 000 €	0,48 %
Rémunération non titulaires	1 549 443 €	1 538 734 €	1 542 371 €	1 570 000 €	1,79 %

Autres Dépenses	3 891 930 €	4 237 958 €	4 605 521 €	4 769 300 €	3,56 %
Total dépenses de personnel	8 626 819 €	8 885 263 €	9 417 113 €	9 624 300 €	2,2 %
<i>Évolution en %</i>	5,19 %	3 %	5,99 %	2,2 %	-

La politique des Ressources Humaines

L'évolution de la masse salariale repose sur deux principaux leviers : la maîtrise des effectifs et l'intégration des évolutions salariales ou réglementaires imposées par l'État, telles que l'augmentation du point d'indice, la revalorisation des grilles salariales ou encore la hausse des cotisations sociales.

Il convient de rappeler qu'à partir de 2022, l'État a mis en place des mesures de revalorisation salariale destinées à soutenir le pouvoir d'achat dans un contexte inflationniste. Ces mesures comprenaient :

- **Deux revalorisations du point d'indice**, utilisé pour le calcul du traitement de base des agents : une première de +3,5% en juillet 2022 et une seconde de +1,5% en juillet 2023.
- **L'attribution de points d'indice supplémentaires** à une partie des agents de catégorie B et C en juillet 2023, afin de renforcer la progressivité des rémunérations en fonction du déroulement de carrière. Ces ajustements seront pleinement répercutés sur les années 2024 et 2025.
- **Une attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents** au 1er janvier 2024, ce qui représente environ 25 € supplémentaires par mois pour chaque agent.
- **Une augmentation du SMIC de 1,13% au 1er janvier 2024**, suivie d'une hausse de 2% au 1er novembre 2024, répercutée intégralement sur l'année 2025.
- **Une contribution de l'employeur à la protection sociale complémentaire « risque prévoyance »**, à hauteur de 10 € bruts mensuels par agent adhérent au contrat collectif.

Ces mesures ont eu un impact significatif sur la masse salariale des collectivités, avec un effet complet attendu en 2025.

En 2025, la masse salariale sera significativement affectée par une nouvelle mesure prise par l'État, inscrite dans la Loi de Finances, qui prévoit une augmentation de 3 points par an du taux de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) sur une période de 4 ans.

Ainsi, le taux de cotisation passera donc de 31.65% actuellement à 34.65% en 2025 et :

- **37.65% en 2026**
- **40.65% en 2027**
- **43.65% en 2028**

Soit une augmentation de plus de 400 000€ sur la période complète prévue par le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025.

À compter du 1er janvier 2025, une hausse du taux de cotisation maladie URSSAF est prévue.

Pour rappel, suite à la publication du décret n°2024-49 du 30 janvier 2024, les taux de cotisation d'assurance vieillesse et maladie pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL ont été modifiés de la manière suivante :

- Le taux de la contribution CNRACL (part employeur) a été augmenté de 30,65 % à 31,65 %.
- En contrepartie, le taux de la cotisation maladie URSSAF (part employeur) a été réduit de 9,88 % à 8,88 % pour l'année 2024, en vertu d'une dérogation exceptionnelle.

L'article 4 du décret précise que cette réduction est valable uniquement pour 2024. Dès le 1er janvier 2025, le taux de la cotisation maladie URSSAF retrouvera son niveau historique de 9,88 %, entraînant une dépense supplémentaire estimée à 35 000 €.

L'évolution des effectifs

L'évolution des effectifs de la ville fait apparaître une stagnation avec une répartition par catégorie équivalente, à savoir 82% d'agents de catégorie C, 16% en catégorie B et 2% en catégorie A.

Cette évolution est amenée à stagner durant les prochaines années afin de maintenir les services rendus à la population.

La collectivité poursuivra cette année sa volonté de résorber les emplois dits précaire en stagiairisant progressivement les contractuels permanents.

On peut noter en outre :

1. Stabilité des effectifs et maintien de la qualité des services publics

- **Équilibre des effectifs par catégorie** : L'évolution des effectifs montre une répartition stable entre les différentes catégories de personnel (82 % en catégorie C, 16 % en catégorie B et 2 % en catégorie A). Cette stabilité reflète une gestion prudente et responsable des ressources humaines, permettant de maintenir une organisation efficace et cohérente des services publics tout en répondant aux besoins de la population.
- **Maintien des services** : La stagnation des effectifs prévue pour les prochaines années a pour objectif de garantir la pérennité des services rendus à la population. Il est essentiel de ne pas créer de déséquilibres dans la structure des effectifs afin de préserver la qualité des services publics, qui doivent être adaptés et répondent toujours aux attentes des administrés.

2. Résorption des emplois précaires et sécurisation des carrières

- **Stagiairisation des contractuels permanents** : La volonté de la collectivité de résorber les emplois précaires est une démarche positive et responsable. En transformant progressivement les contrats des agents contractuels permanents en contrats statutaires (stagiairisation) ou cdi, la collectivité offre à ces agents une plus grande stabilité et une sécurité de l'emploi. Cette approche contribue à renforcer la fidélisation des agents et à assurer une gestion des ressources humaines plus durable.
- **Amélioration des conditions de travail** : La transformation des contrats précaires en contrats de fonctionnaire (ou stagiaires) permet de lutter contre l'insécurité professionnelle et d'améliorer les conditions de travail des agents. Cela favorise également une meilleure motivation et un engagement renforcé des agents, ce qui est un facteur essentiel pour maintenir des services publics de qualité.

3. Respect des engagements sociaux et amélioration de la gestion des ressources humaines

- **Amélioration continue de la gestion des ressources humaines** : Cette politique de maintien des effectifs et de résorption des emplois précaires témoigne de la volonté de la collectivité de mettre en œuvre une gestion des ressources humaines respectueuse des agents, en leur offrant une plus grande sécurité de l'emploi et des perspectives de carrière claires. Cela contribue à renforcer la confiance et la cohésion au sein des équipes, ce qui est bénéfique pour l'ensemble de la collectivité.
- **Conformité avec les principes de gestion publique** : La collectivité met en œuvre des actions qui respectent les principes d'équité et de stabilité dans la gestion des ressources humaines. En priorisant la transformation des contrats précaires en contrats de droit public, elle démontre un engagement à long terme envers ses agents tout en s'inscrivant dans les exigences de modernisation de la fonction publique.

4. Optimisation des coûts et maintien de l'efficacité administrative

- **Maîtrise des effectifs** : La stagnation des effectifs permet à la collectivité de maîtriser ses dépenses liées aux ressources humaines tout en maintenant l'efficacité des services publics. Ce choix est particulièrement pertinent dans un contexte budgétaire contraint, où il est essentiel de gérer les coûts tout en préservant la qualité des services.
- **Réduction des coûts liés aux contrats précaires** : En résorbant les emplois précaires, la collectivité peut également mieux anticiper ses besoins de recrutement, optimiser les coûts de gestion administrative (comme la gestion des renouvellements de contrats) et réduire les risques de turnover ou de manque de personnel qualifié.

5. Renforcement de l'image de la collectivité

- **Politique RH responsable** : La collectivité met en place une politique de gestion des ressources humaines responsable et éthique, en veillant à la stabilité et à la sécurité de l'emploi de ses agents. Cela améliore l'image de la collectivité en tant qu'employeur public, renforçant ainsi son attractivité et sa réputation.
- **Respect des droits des agents** : La politique de stagiairisation des contractuels permanents témoigne également d'un respect des droits des agents, en particulier en matière de non-précarisation de l'emploi.

Cela contribue à renforcer la confiance des agents dans les institutions locales et à favoriser un climat social serein.

Situation en matière de temps de travail

Le protocole relatif au temps de travail à la ville de HARNES a fait l'objet d'une refonte complète au 1^e janvier 2022.

Depuis cette date, les agents de la ville de HARNES effectuent 36 heures hebdomadaires et bénéficient de 5 jours d'ARTT. La journée de solidarité est un jour d'ARTT posé le lundi de pentecôte. Les services ayant un temps de travail annualisé ont également revu leurs emplois du temps afin de respecter le protocole mis à jour.

En juillet 2024, les agents de la ville de HARNES ont connu une évolution du temps de travail, passant ainsi de 36 à 37h hebdomadaire. Cependant, certains services n'ont pas évolué dans ce sens effectuant déjà des heures conséquentes ou travaillant les soirées ou week-ends.

L'objectif principal de cette évolution est de répondre à la demande des administrés.

Une étude sera menée en 2025 sur l'augmentation du volume horaire des agents cadres mais aussi sur la possibilité de travailler sur un cycle de travail à 4.5 jours permettant de concilier vie personnelle et professionnelle.

1. Réactivité et adaptabilité aux besoins des administrés

- **Répondre aux attentes des administrés** : L'augmentation du temps de travail à 37 heures hebdomadaires en juillet 2024 témoigne de l'engagement de la ville de Harnes à répondre de manière proactive aux besoins croissants des administrés. En augmentant légèrement le temps de travail, la collectivité assure une meilleure réactivité et une continuité des services, tout en préservant la qualité de ces derniers. Cette évolution est donc directement liée à la volonté de renforcer l'efficacité des services publics pour mieux satisfaire les usagers.
- **Flexibilité selon les services** : Il est important de souligner que l'adaptation du temps de travail n'a pas été uniforme, certains services ayant déjà des horaires de travail étendus, incluant des soirées et week-ends. Cette flexibilité montre que la collectivité adapte ses pratiques aux spécificités de chaque service, ce qui permet une gestion optimale des ressources humaines tout en répondant aux exigences opérationnelles.

2. Amélioration des conditions de travail grâce à l'ARTT

- **Optimisation du temps de travail avec les jours d'ARTT** : L'introduction des 5 jours d'ARTT (Réduction du Temps de Travail) en 2022 a permis d'améliorer la qualité de vie au travail des agents, en leur offrant plus de flexibilité pour organiser leur emploi du temps et mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Cette mesure montre un souci constant d'améliorer les conditions de travail des agents et de les soutenir dans l'équilibre entre leurs obligations professionnelles et personnelles.
- **Respect des journées de solidarité** : La journée de solidarité, intégrée dans les jours d'ARTT, est un bon compromis pour maintenir l'engagement de la collectivité sans compromettre les droits des agents. Elle permet de contribuer à des initiatives collectives tout en restant conforme aux exigences sociales, avec des ajustements respectueux des agents.

3. Gestion proactive de l'organisation du travail

- **Refonte complète en janvier 2022** : La refonte du protocole relatif au temps de travail en janvier 2022 marque une volonté de la collectivité de moderniser son approche du temps de travail, en l'adaptant aux nouvelles réalités organisationnelles et aux besoins de la population. Cette mise à jour montre une démarche proactive pour garantir la bonne marche des services tout en prenant en compte les évolutions législatives et sociales.
- **Impact mesuré sur l'organisation des services** : L'ajustement à 37 heures hebdomadaires a été effectué de manière réfléchie, en tenant compte des spécificités des différents services. Là où certains services avaient déjà des horaires étendus, l'augmentation du temps de travail ne représente pas un changement brutal, mais plutôt une harmonisation des pratiques pour répondre aux besoins accrus.

4. Équilibre entre la performance et le bien-être des agents

- **Cycle de travail à 4,5 jours** : L'étude prévue en 2025 sur la possibilité de travailler sur un cycle de travail à 4,5 jours est une excellente initiative qui témoigne de l'intérêt de la collectivité pour l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Ce type de cycle pourrait offrir plus de flexibilité aux agents, améliorer leur bien-être et, par conséquent, renforcer leur engagement et leur productivité au travail. La collectivité cherche ainsi à s'adapter aux évolutions sociales et aux attentes des agents, tout en continuant à répondre efficacement aux demandes des administrés.

- **Mesures d'accompagnement** : Cette étude et l'exploration de nouvelles solutions de travail, comme le cycle de 4,5 jours, montrent que la collectivité est prête à prendre des mesures concrètes pour optimiser le temps de travail sans nuire aux agents. Cela permet de maintenir un équilibre entre la performance organisationnelle et le respect des agents.

5. Engagement dans une gestion humaine du temps de travail

- **Prise en compte des spécificités des agents** : En analysant l'impact de l'évolution du temps de travail sur les agents cadres et en cherchant à mettre en place des cycles de travail plus adaptés, la collectivité montre son engagement à gérer de manière humaine et flexible le temps de travail. Elle considère à la fois les besoins opérationnels et les attentes des agents, créant ainsi un environnement de travail propice à la productivité et au bien-être.
- **Souplesse organisationnelle** : Cette approche flexible et mesurée permet de garantir que l'augmentation des horaires de travail n'a pas d'effet négatif sur les agents, tout en restant alignée avec les objectifs de la collectivité.

Conclusion

Cette évolution du temps de travail à la ville de Harnes montre un équilibre entre la nécessité d'augmenter les heures pour répondre aux demandes des administrés, tout en préservant les conditions de travail des agents et leur bien-être. L'initiative d'étudier des solutions de travail flexibles comme le cycle de 4,5 jours est un signe d'engagement positif, visant à optimiser à la fois l'efficacité des services publics et la qualité de vie des agents.

Poursuivre des actions Ressources Humaines

La ville de Harnes poursuit activement ses actions en matière de Ressources Humaines depuis 2014, avec une forte priorité accordée à la formation continue des agents, notamment des managers. Cette initiative est essentielle dans un environnement en perpétuelle évolution, que ce soit sur les plans technique, technologique, juridique ou sociétal. En offrant à ses encadrants des opportunités de formation, la collectivité s'assure de renforcer leur efficacité, d'adapter leurs pratiques et de répondre aux nouveaux défis organisationnels.

Par ailleurs, la collectivité prend également en compte l'absentéisme, un enjeu majeur dans la gestion des ressources humaines. L'étude de ce phénomène, en collaboration avec les directeurs, vise à identifier des actions concrètes pour réduire l'impact de l'absentéisme, améliorer les conditions de travail et prévenir l'usure professionnelle des agents. Ces actions permettront non seulement de lutter contre les dysfonctionnements organisationnels, mais aussi d'optimiser la gestion des remplacements et de renforcer les contrôles médicaux pour assurer une meilleure qualité de vie au travail.

En somme, ces démarches témoignent de la volonté de la ville de Harnes de prendre soin de ses agents tout en optimisant les performances organisationnelles à travers des solutions adaptées et durables.

Développer une véritable politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)

Le développement d'une véritable politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) est essentiel pour maîtriser la masse salariale tout en répondant aux besoins croissants et aux défis de la modernisation des services publics. Une telle approche permet à la collectivité de mieux anticiper les évolutions nécessaires et de s'adapter aux nouvelles exigences organisationnelles.

1. Optimisation des effectifs et adaptation aux départs futurs

- **Gestion proactive des effectifs** : La mise en place d'une GPEC permet de planifier les départs à venir et de rationaliser l'organisation des effectifs, tout en anticipant les besoins en compétences spécifiques. Cela contribue à maintenir une masse salariale sous contrôle tout en garantissant que la collectivité dispose des ressources humaines nécessaires pour assurer un service public de qualité.
- **Réduction des coûts à long terme** : Une gestion prévisionnelle des emplois permet d'éviter les déséquilibres dans l'organisation et de limiter les recrutements externes coûteux, en favorisant une gestion interne plus souple et plus réactive aux évolutions de la collectivité.

2. Modernisation des services et adaptation aux évolutions numériques

- **Transformation numérique** : La GPEC prend en compte les évolutions technologiques et numériques, permettant à la collectivité de former ses agents aux outils modernes et de s'assurer que les services

publics restent efficaces et accessibles. Cela permet d'accompagner les agents dans la transition numérique tout en optimisant l'organisation du travail.

- **Amélioration continue des pratiques** : La réflexion sur les modes de gestion et l'optimisation des effectifs doit être menée en partenariat avec les directions concernées. Cela permet d'assurer une mise en œuvre cohérente des nouvelles technologies et méthodes de travail, tout en garantissant que les agents disposent des compétences nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs des usagers.

3. Mobilité interne et évolution professionnelle des agents

- **Valorisation des talents internes** : Encourager la mobilité interne est un excellent moyen de promouvoir les compétences et les talents au sein de la collectivité, en permettant aux agents d'évoluer dans leur carrière sans recourir à des recrutements externes. Ce dispositif favorise également l'adaptation continue des effectifs aux besoins spécifiques des services.
- **Respect du cadre légal et promotion interne** : En respectant le cadre légal de la mutation interne, la collectivité offre aux agents une voie d'évolution professionnelle transparente et équitable. Cette mobilité permet de promouvoir les agents ayant acquis de nouvelles compétences ou réussi des concours, renforçant ainsi l'engagement et la motivation des équipes.

4. Renforcement de la cohésion sociale et organisationnelle

- **Adaptation aux nouveaux enjeux** : L'état des lieux des pratiques actuelles, combiné à la prise en compte de nouveaux enjeux (notamment en matière de compétences et d'organisation), permet à la collectivité de s'assurer qu'elle reste performante tout en répondant aux attentes des agents. Cela crée un environnement de travail plus cohérent et aligné sur les objectifs stratégiques de la collectivité.
- **Encouragement à la formation continue** : La GPEC offre aussi l'opportunité de mieux accompagner les agents dans leur parcours professionnel, en mettant l'accent sur la formation continue et le développement des compétences, ce qui permet d'améliorer leur employabilité à long terme tout en enrichissant le capital humain de la collectivité.

Conclusion

En adoptant une politique de GPEC, la ville de Harnes met en place une démarche proactive, équilibrée et durable pour gérer ses ressources humaines. Elle optimise ses effectifs tout en anticipant les besoins futurs, assure la modernisation des services et favorise la mobilité interne, garantissant ainsi à la fois la maîtrise de la masse salariale et la satisfaction des besoins des agents et des administrés. Cette approche dynamique est essentielle pour renforcer l'efficacité organisationnelle et maintenir une gestion des ressources humaines qui soit à la fois équitable et réactive aux défis futurs.

Maintenir l'attractivité de la collectivité en termes de recrutement

Les évolutions sociétales font que les candidats désireux d'intégrer la ville de HARNES sont de plus en plus regardant sur les conditions de travail et donc sur la qualité de vie au travail. Ainsi, des sujets tels que le télétravail, la protection sociale, le temps de travail, les outils numériques mis à disposition font l'objet de réflexion d'évolution et devront l'être encore davantage dans les années à venir.

Les éléments suivants seront au cœur de notre politique RH :

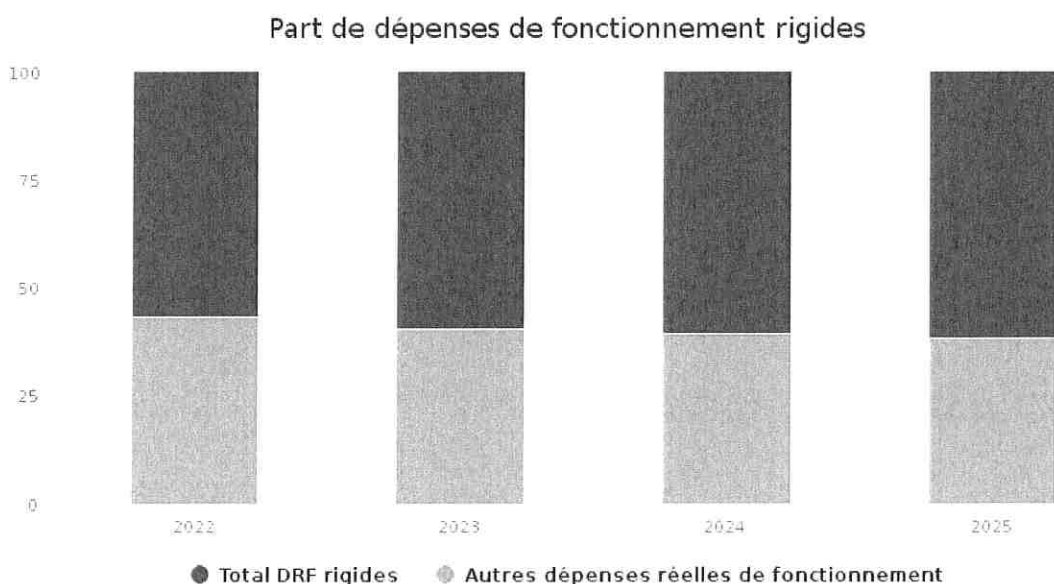
1. Soutien au pouvoir d'achat des agents
2. Attractivité et fidélisation des talents
3. Respect des engagements et des normes nationales
4. Renforcement de la protection sociale des agents
5. Impacts à long terme sur la gestion des ressources humaines
6. Adaptation aux réalités économiques

Un Rapport Social (2023) vous est présenté en annexe 1 de ce ROB.

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.



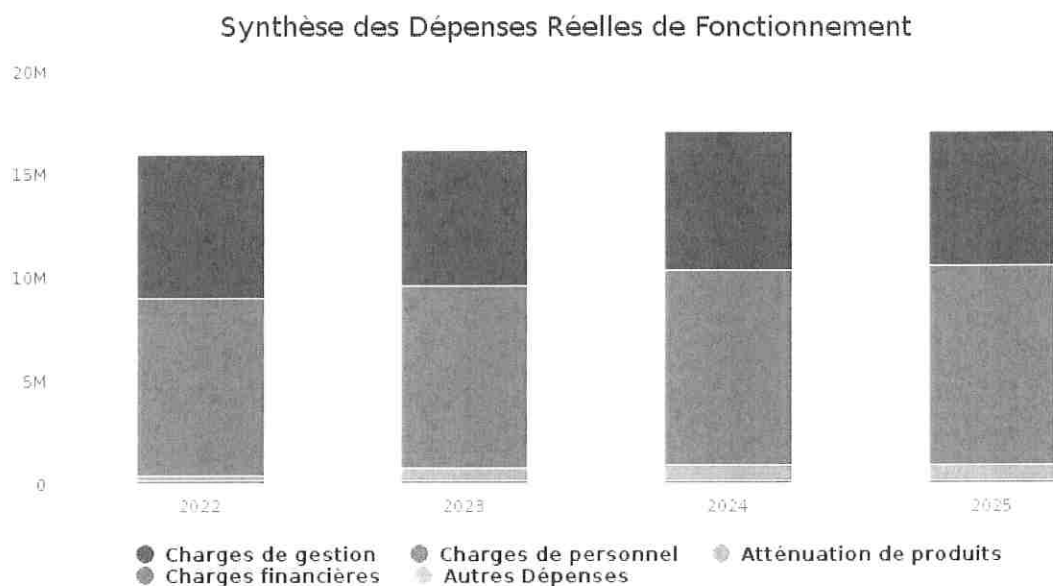
Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	56 %	59 %	60 %	61 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	43 %	40 %	39 %	38 %

Sans surprise, l'évolution récente des rémunérations et charges patronales de la collectivité impacte progressivement et mécaniquement le poids relatif de ces dépenses sur le budget communal.

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 de -0,03 % par rapport à 2024.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2022 - 2025.



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	6 946 827 €	6 556 783 €	6 735 718 €	6 526 360 €	-3,11 %
Charges de personnel	8 626 819 €	8 885 263 €	9 417 113 €	9 624 300 €	2,2 %
Atténuation de produits	245 832 €	544 600 €	754 401 €	766 130 €	1,55 %
Charges financières	141 798 €	178 072 €	169 884 €	168 000 €	-1,11 %
Autres dépenses	23 767 €	740 €	13 287 €	1 000 €	-92,47 %
Total Dépenses de fonctionnement	15 985 046 €	16 165 461 €	17 090 403 €	17 085 790 €	-0,03 %
<i>Évolution en %</i>	<i>11,39 %</i>	<i>1,13 %</i>	<i>5,72 %</i>	<i>-0,03 %</i>	-

Les charges de gestion (dépenses courantes des chapitres 011 et 65) ont connu une hausse de 180k€, imputable à la facture d'eau exceptionnelle.

Pour le reste, les dépenses nouvelles « imprévues », comme à l'école Pasteur, ont été compensées par des dépenses en repli sur les autres chapitres.

En parallèle, les charges de personnel ont fortement augmenté de + 530k€, pour les motifs exposés au paragraphe 2.2.

Cette hausse est non seulement pérenne, mais devrait encore se poursuivre et s'accroître de 2025 à 2027 à minima de charges patronales CNRACL, en forte hausse (estimées entre 100 et 150k€ /an selon calendrier décidé par l'Etat ; soit une charge supplémentaire à terme de 450k€, uniquement pour ce volet).

Les atténuations de produits, en hausse constante et significative depuis 2022, représentent la part de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) reversée à la CALL pour les entreprises industrielles situées en ZAE (Zone d'Activité Economique). Ces montants sont directement proportionnels aux montants perçus de TFB en année N, la commune a donc perçu des ressources supplémentaires importantes en 2023 et 2024, comme on peut le constater sur les articles comptables correspondants 73111 et 74833.

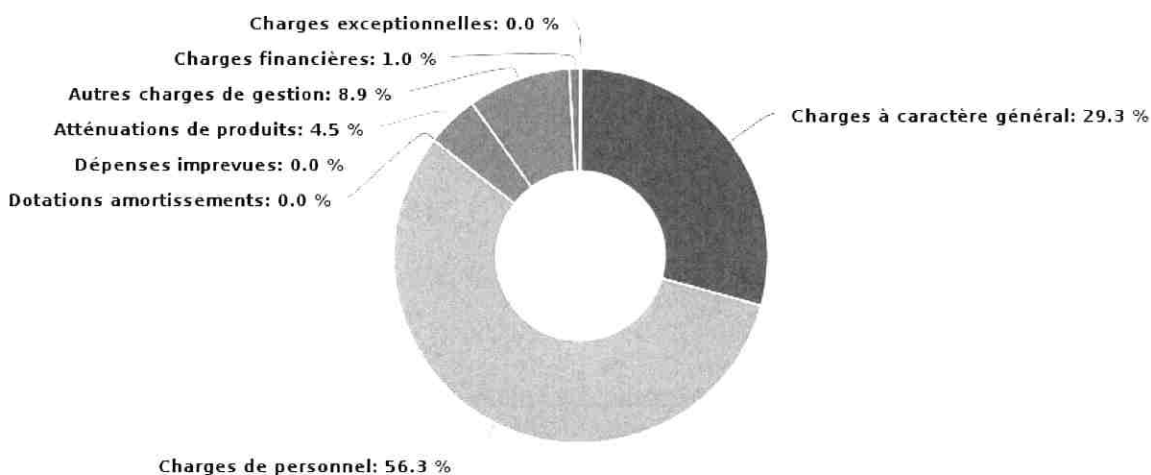
Sur ce point, les prévisions de reversement sont calquées sur les ressources correspondantes de fiscalité 2025. S'il devait y avoir un montant plus important à reverser, cela signifie que la commune bénéficierait en amont de recettes également en progression.

Les charges financières (intérêts des emprunts en cours, ICNE inclus) sont stables 2024, et le resteront en 2025.

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 17 085 790 €, soit 1 374,45 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2024 (1 377,7 € / hab).

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



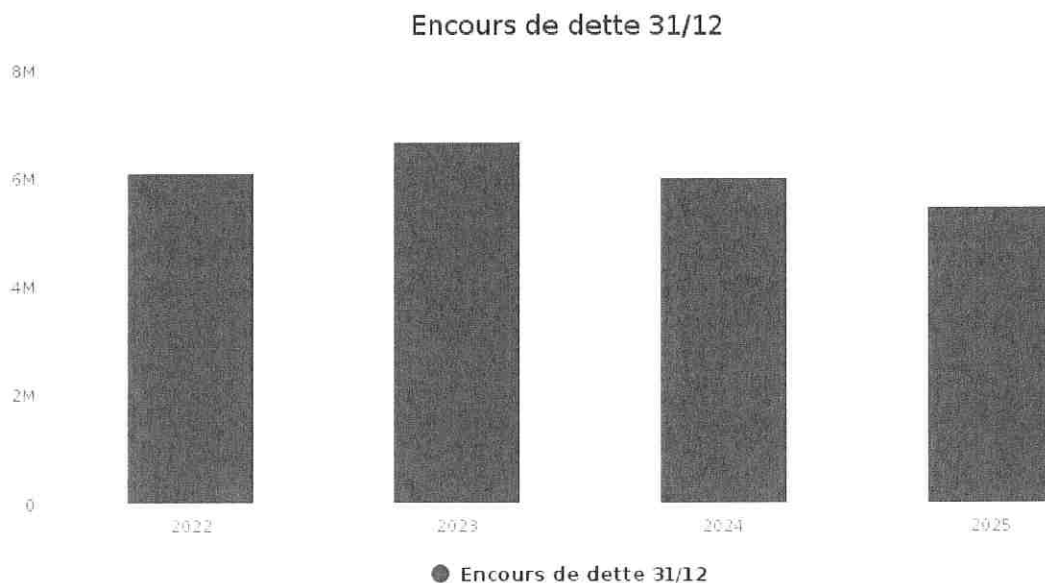
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 56,33% des charges de personnel ;
- A 29,28 % des charges à caractère général ;
- A 8,92 % des autres charges de gestion courante ;
- A 4,48 % des atténuations de produit ;
- A 0,98 % des charges financières ;
- A 0,01 % des charges exceptionnelles ;
- A 0 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

3. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour 2025, elle disposera d'un encours de dette de 5 473 103 € en fin d'exercice.



Les charges financières représenteront 0,98 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Emprunt Contracté	4 000 000 €	1 300 000 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette hors ICNE	144 667 €	182 248 €	177 917 €	168 500 €	-5,29 %
Capital Remboursé + autres dépenses	712 476 €	735 661 €	953 831 €	717 500 €	-24,78 %
Annuité	857 143 €	917 909 €	1 131 748 €	886 000 €	-21,71 %
Encours de dette au 31/12	6 104 974 €	6 669 312 €	6 007 603 €	5 473 103 €	-8,9 %

Au 1^{er} Janvier 2025, 6 emprunts sont actifs pour une dette globale de 6 007 603€, soit environ 483€/habitant, bien inférieure aux moyennes nationales (820€ / hab.)

Un de ces emprunts se terminera en 2025, ce qui permettra à la commune, sans alourdir les annuités futures de manière significative, de contracter en 2026 et/ou 2027.

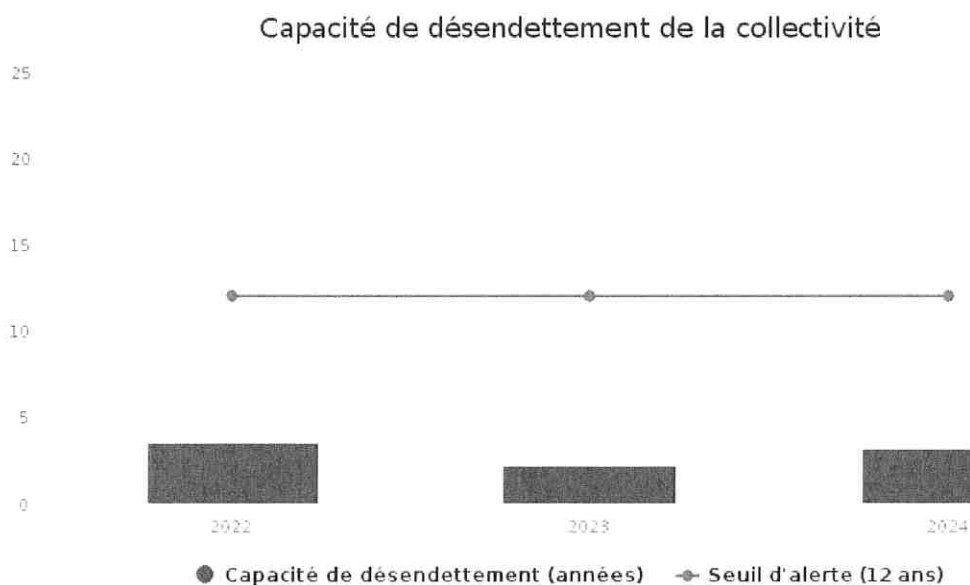
Elle terminera ainsi le financement du centre nautique (environ 1,3M€ dernière tranche prévue initialement en 2025) et préparera la reconstruction de l'école Pasteur (possiblement de l'ordre de 3M€, à affiner suivant les études et les marchés de travaux à venir).

3.2 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 4,5 années en 2023 (*DGCL – Données DGFIP*).



La capacité de désendettement, dépendante de l'épargne brute, augmente en 2024 sous l'effet d'une épargne brute 2023 anormalement élevée, alors que la collectivité n'a pas souscrit d'emprunt. Elle revient ainsi à son niveau de 2022.

Pour autant, elle reste en 2024 à un niveau très bas de 3 ans (contre 2 ans en 2023). La commune dispose donc de marges de manœuvre importantes en ce domaine, tant qu'elle parvient à stabiliser son épargne brute future pour maintenir ce ratio.

4. LES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

4.1 Les épargnes de la commune

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	18 020 610 €	20 197 023 €	19 137 099 €	-5,25 %
<i>Dont Produits de cession</i>	<i>327 744 €</i>	<i>978 168 €</i>	<i>181 404 €</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement	15 985 046 €	16 165 461 €	17 090 403 €	5,72 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>5 067 €</i>	<i>740 €</i>	<i>13 287 €</i>	-
Epargne brute	1 707 820 €	3 053 394 €	1 865 292 €	-38,91%
Taux d'épargne brute %	9,65 %	15,89 %	9,84 %	-
Amortissement de la dette et autres rebpts	712 476 €	735 661 €	953 831 €	29,66%
Epargne nette	995 343 €	2 317 732 €	1 203 583 €	-48,07%
Encours de dette	6 104 974 €	6 669 312 €	6 007 603 €	-9,92 %
Capacité de désendettement	3,57	2,18	3,22	-

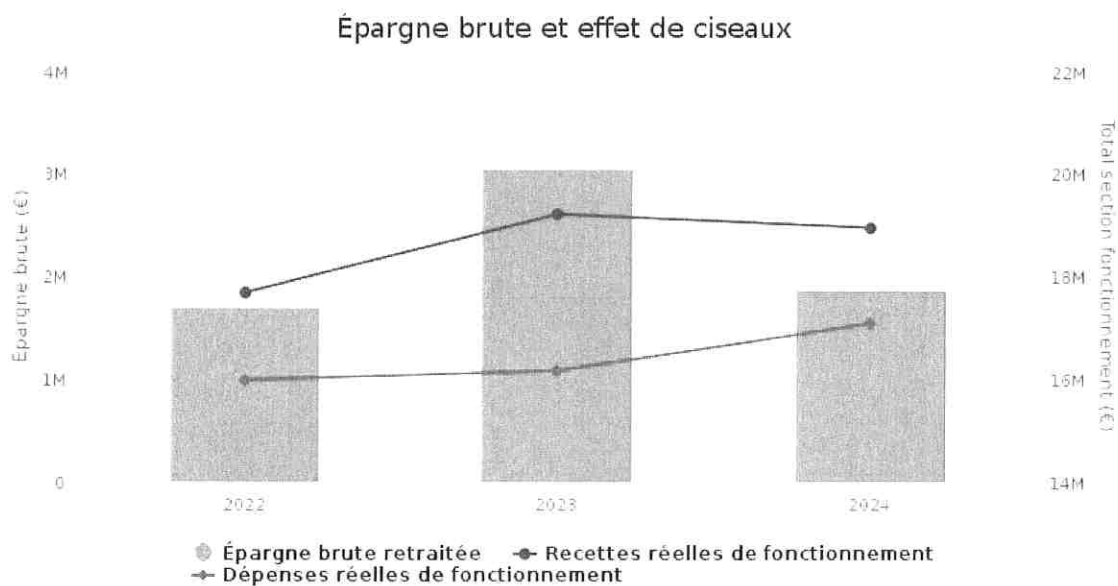
L'épargne brute est en baisse en 2024 de -1,2M€, et revient ainsi à des niveaux plus conformes similaires à 2022, après un exercice 2023 certes très satisfaisant mais sujet à des recettes exceptionnelles non récurrentes, et de ce fait peu pertinent pour des comparaisons.

Tout l'enjeu, en ces temps d'incertitudes budgétaires nationales et de crises géopolitiques latentes, sera de parvenir à maintenir cette épargne brute à ce niveau dans les années futures, synonyme de capacité à investir, au moins en partie, sur fonds propres et limiter le recours à l'emprunt.

L'épargne nette, suite à la baisse de l'annuité d'emprunt en capital (662k€), est quant à elle en progression de 200k€ par rapport à 2022.

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes, de type cessions.



Ce graphique montre clairement comme l'année 2023, pourtant très bonne pour les finances locales, était statistiquement non pertinente pour des comparaisons, et doit être regardée au sens de l'analyse comme une parenthèse budgétaire heureuse.

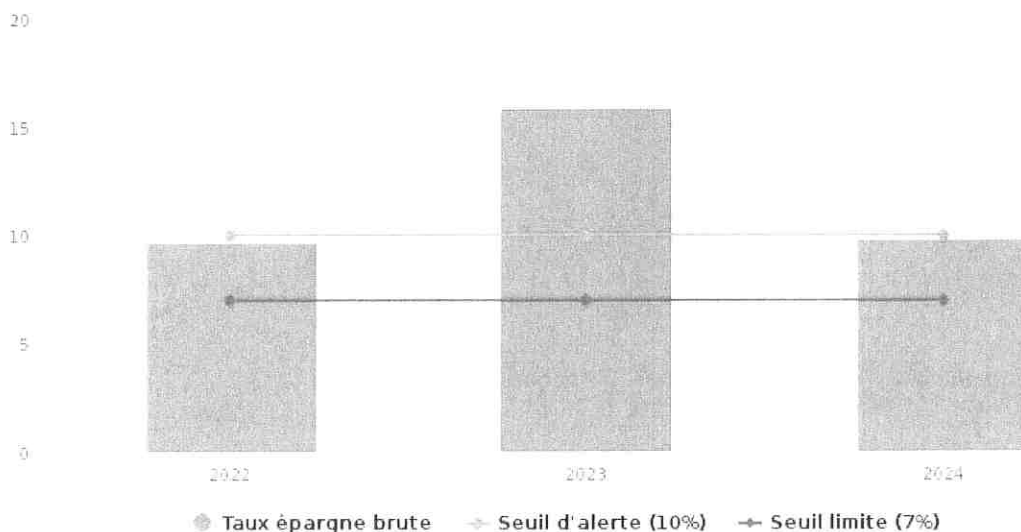
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

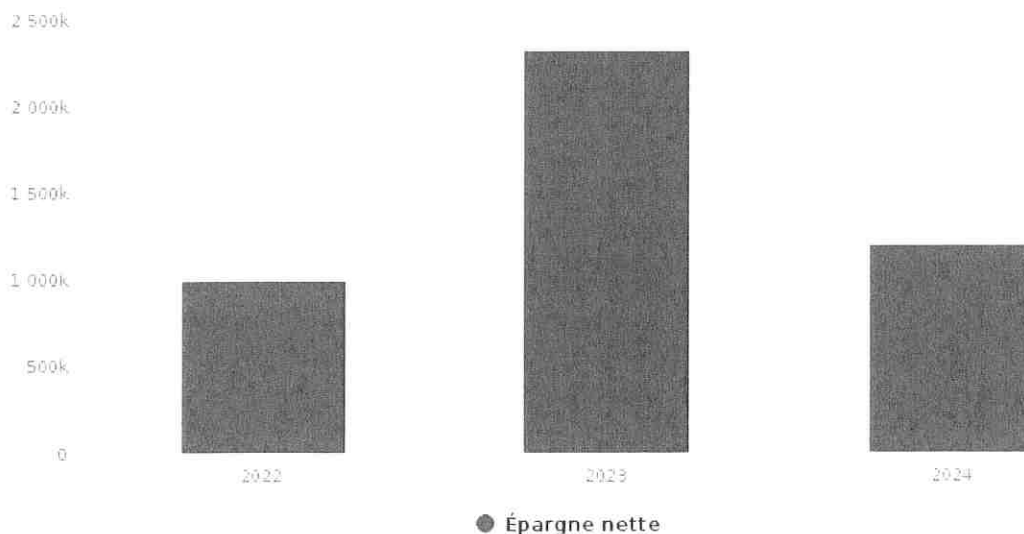
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes française se situe aux alentours de 15,6% en 2023 (*DGCL – Données DGFIP*).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette



4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2024 additionné à d'autres projets à horizon 2025, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2024	2025
Immobilisations incorporelles	143 224 €	0 €
Immobilisations corporelles	5 798 119 €	8 000 000 €
Immobilisations en cours	0 €	9 200 000 €
Subvention d'équipement versées	41 324 €	0 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	5 982 667 €	17 200 000 €

En 2024, les principaux projets structurants réalisés ont été :

- L'acquisition de matériels pour les services et bâtiments municipaux (391k€),
- La réalisation de la piste d'athlétisme au stade Berr (80k€),
- La rénovation de la toiture et des sols de l'école Louise Michel (125k€),
- L'extension du réseau de vidéo protection (217k€),
- La cour d'école Louise Michel (151k€),
- La toiture de l'école Curie (268k€),
- Le début de la démolition de l'école Pasteur (154k€),
- La réhabilitation de la toiture du musée municipal (164k€),
- Le centre nautique (1,1M€),
- Le programme ERBM dans le quartier Bellevue (278k€).
- La voirie communale pour 1,6M€ (solde de l'entrée de ville Barbusse, sécurisation des abords des écoles, modes doux/pistes cyclables, quai bus et parking Gouillard, voiries allée des ormeaux, chemin valois, et rue voltaire)

A noter que l'obligation de démolition et de reconstruction prochaine de l'école Pasteur ainsi que les importantes dépenses imprévues sur les toitures du musée municipal et de l'école Curie, pour un coût total avoisinant les 5,5M€, ont entraîné une décision de report des projets d'épicerie solidaire et de réhabilitation du cinéma Prévert.

Les restes à réaliser au 31/12/2024 (repris au tableau sur l'exercice 2025 pour 3,3M€) les plus significatifs sont :

- La construction de city stades (450k€) et aires de jeux (250k€), dont les périmètres de dépenses et de subventions sont finalisés, les marchés de travaux seront lancés début 2025.
- La fin des travaux de la toiture de l'école Curie (252k€),
- La fin de la démolition de l'école Pasteur et le début des études pour le futur (945k€),
- La fin des travaux de la toiture du musée municipal (75k€),
- Le parcours santé au bois de Florimond (95k€), livré fin 2024 et opérationnel, payé d'ailleurs sur les premiers jours de l'exercice 2025.
- Et la renaturation des espaces publics (85k€), pour laquelle les travaux sont programmés au printemps 2025.

Pour ces projets en cours ou terminés, 810k€ de subventions attendues et notifiées ont été également reportées sur 2025.

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2025

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la commune ces dernières années avec une projection jusqu'en 2025.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la commune (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de la commune.

Les restes à réaliser dépenses/recettes de 2024 en 2025 sont repris ci-dessous aux lignes de dépenses/recettes de 2025.

Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles (hors dette)	4 204 458 €	7 087 791 €	6 106 267 €	17 246 928 €
Remboursement de la dette et autres dépenses	712 476 €	735 661 €	953 831 €	717 500 €
Dépenses d'ordre	550 611 €	655 259 €	347 102 €	13 000 €
Restes à réaliser	-	-	0 €	0 €
Dépenses d'investissement	5 467 545 €	8 478 711 €	7 407 200 €	17 977 428 €

Année	2022	2023	2024	2025
Subvention d'investissement	436 633 €	1 521 118 €	1 075 624 €	6 962 178 €
FCTVA	339 355 €	686 219 €	640 677 €	690 000 €
Autres ressources	140 973 €	383 773 €	149 328 €	1 205 000 €
Recettes d'ordre	1 448 525 €	2 357 448 €	1 328 992 €	640 000 €
Emprunt	4 000 960 €	1 849 660 €	0 €	0 €
Autofinancement	2 110 831 €	1 127 649 €	2 029 373 €	2 536 000 €
Restes à réaliser	-	-	0 €	0 €
Recettes d'investissement	8 477 277 €	7 925 868 €	5 223 994 €	12 033 178 €

Résultat n-1	4 113 191 €	7 103 135 €	6 550 292 €	4 897 705 €
Solde	7 122 923 €	6 550 292 €	4 367 086 €	-1 046 545 €

En 2025, la commune projette quasiment 14M€ d'investissements nouveaux, hors restes à réaliser (3,3M€) :

- En tout premier lieu, le centre nautique devrait commencer à sortir de terre ; ainsi, selon la CALL, environ 9,2M€ HT seront dépensés cette année, subventionnés environ pour moitié, soit 4,5M€.
- Les travaux ERBM, après plusieurs années de préparation de dossier (y compris de co-financement avec l'Etat/Région/CALL) devraient débuter en 2025 avec en première tranche la réhabilitation complète de la coulée verte, puis de la rue du chemin de fer, pour un montant de dépenses 2025 évalué à 2M€, subventionnés à 80% du montant HT, soit 1,3M€.
- Il est envisagé environ 350k€ de renouvellement de matériels pour les services communaux et les bâtiments de la ville (copieurs, tables, logiciels, véhicules, matériels de déneigement, outillages, festivités, sécurité ...)
- 1,1M€ seraient consacrés aux travaux d'amélioration dans les bâtiments communaux et les écoles (toitures, cours d'écoles, alarmes intrusion, alarmes incendie, désamiantages, ...)
- 1M€ serait dédié à la voirie communale et la renaturation des espaces publics année 2.
- Enfin, 80k€ seraient fléchés sur la poursuite de l'extension de notre réseau de vidéo protection.

Hormis les subventions notifiées pour le centre nautique, l'ERBM, et l'éclairage public, pour un montant total d'un peu plus de 6M€ à inscrire en 2025, la collectivité envisage de compter essentiellement sur ses fonds propres pour le financement :

- 4,9M€ de report d'excédent en investissement à fin 2024 (ville + réintégration des excédents des budgets commerces et racines clôturés au 31/12/2024),
- Sur une partie des fonds propres qui étaient jusque-là en réserve de fonctionnement, de l'excédent de fonctionnement 2024, le tout pour 2,5M€
- Et enfin 2,5M€ de recettes complémentaires (FCTVA, Amortissements, cession rue de l'abbaye, cession de la cour carrée).

Le solde d'investissement projeté à fin 2025 est évalué -1M€, qui serait couvert par l'autofinancement prévisionnel (chapitre 021), voté au futur BP 2025.

Ainsi, la commune peut repousser à 2026 le moment de réaliser la dernière tranche d'emprunt du centre nautique, espérer profiter d'une baisse possible des taux d'intérêts, et ajuster le montant définitif nécessaire, pour l'instant toujours évalué à 1,3M€.

En complément, il subsistera au 01/01/26 une réserve mobilisable en fonctionnement d'environ 1,5M€ pour finaliser ce dossier.

Il apparaît utile de rappeler que, pour le moment, face aux incertitudes planant sur les finances publiques des collectivités locales, ces projections sont préparées sans inscription de nouvelles subventions d'investissement. Pour autant, des dossiers de DSIL et DETR seront bien entendu déposés sur les premiers jours de 2025 et des ajustements budgétaires interviendront le cas échéant.

Enfin, l'extension de l'entreprise Mc Cain sur la Zone d'Activités de la Motte aux bois, prévue dès 2025, devrait apporter une ressource exceptionnelle de Taxe d'Aménagement de l'ordre de 250k€, entre 2025 et 2027 possiblement. Par prudence, celle-ci n'est pas intégrée au présent ROB.

Sur ces bases, la parole circule quant aux orientations budgétaires constatées en 2024, et proposées pour 2025 et suivants.

5. LES RATIOS DE LA COMMUNE.

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2022 à 2025.

Ratios / Année	2022	2023	2024	2025
1 - DRF € / hab.	1 296,54	1 306,93	1 377,7	1 374,45
2 - Fiscalité directe € / hab.	312.21	336.5	357.04	364.34
3 - RRF € / hab.	1 461,64	1 632,87	1 542,69	1 501,41
4 - Dép d'équipement € / hab.	340.99	569.85	482.28	1383.64
5 - Dette / hab.	495,17	539,2	484,29	440,28
6 DGF / hab	320.98	326.0	334.86	333.52
7 - Dép de personnel / DRF	53,97 %	54,96 %	55,1 %	56,33 %
8 - CMPF	138.3 %	138.27 %	137.91 %	137.91 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	92,66 %	83,68 %	94,29 %	95,39 %
10 - Dép d'équipement / RRF	23,33 %	34,9 %	31,26 %	92,16 %
11 - Encours de la dette /RRF	15,63 %	33,02 %	31,39 %	29,32 %

- *DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement*
- *RRF = Recettes réelles de Fonctionnement*
- *POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes*
- *CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.*
- *CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».*

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Commune en France	R1 €/h	R2 €/h	R2 bis €/h	R3 €/h	R4 €/h	R5 €/h	R6 €/h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	1063	414	429	1534	689	675	277	23	77	45	44
100 à 200 hab.	791	355	375	1087	471	607	212	28	81	43	56
200 à 500 hab.	685	353	368	900	351	525	171	35	85	39	58
500 à 2 000 hab.	722	394	455	912	342	587	161	44	87	37	64
2 000 à 3 500 hab.	835	467	580	1039	360	666	158	50	88	35	64
3 500 à 5 000 hab.	960	529	669	1179	380	726	160	53	88	32	62
5 000 à 10 000 hab.	1055	588	760	1270	363	782	157	56	90	29	62
10 000 à 20 000 hab.	1203	661	867	1415	364	820	175	59	91	26	58
20 000 à 50 000 hab.	1348	777	987	1562	367	990	200	60	93	24	63
50 000 à 100 000 hab.	1479	835	1095	1714	413	1347	216	60	94	24	79
100 000 hab. ou plus hors Paris	1280	802	928	1495	271	1070	217	58	94	18	72

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). **Ratio 2 bis** = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2023)

— Effectifs

248 agents employés par la collectivité
au 31 décembre 2023

- > 151 fonctionnaires
- > 89 contractuels permanents
- > 8 contractuels non permanents



21 % des contractuels permanents en CDI

2 agents sur emploi fonctionnel dans la
collectivité

Précisions emplois non permanents

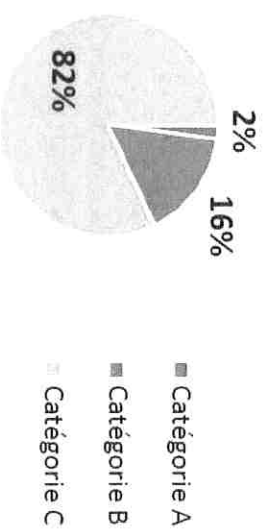
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

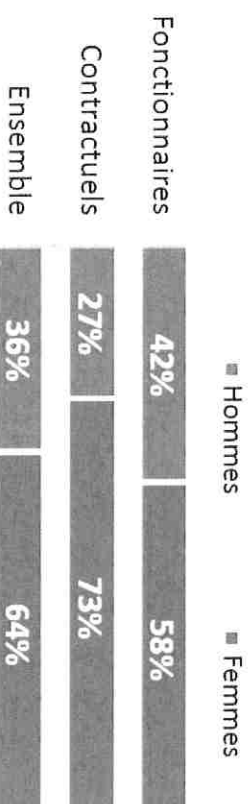
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	2%	16%
Technique	46%	58%	51%
Culturelle	7%	9%	8%
Sportive	5%	1%	3%
Médico-sociale	5%		3%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	8%	29%	16%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

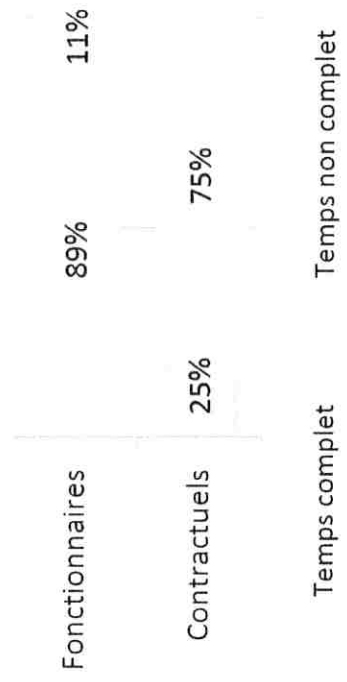


Les principaux cadres d'emplois

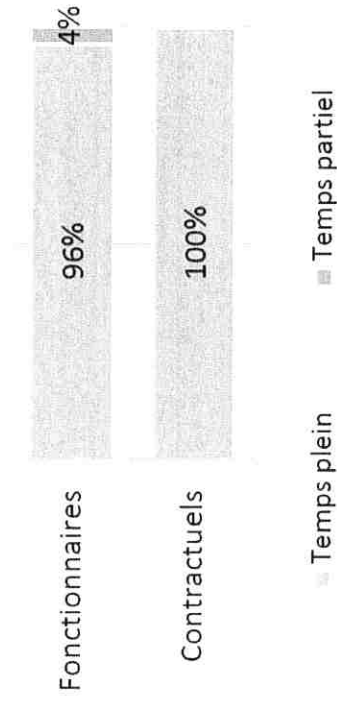
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	45%
Adjoints d'animation	15%
Adjoints administratifs	11%
Assistants d'enseignement artistique	5%
Rédacteurs	4%

— Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

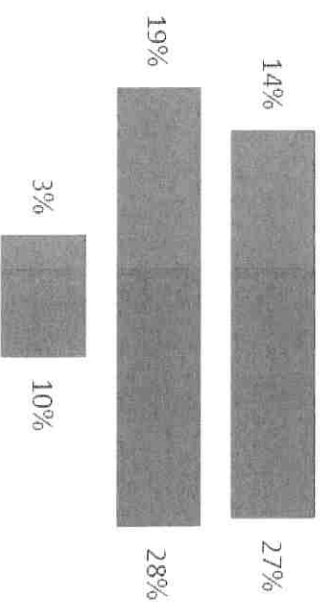
0% des hommes à temps partiel
6% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,53
Contractuels permanents	39,52
Ensemble des permanents	45,19
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	31,25

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

180,95 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 128,00 fonctionnaires
 - > 46,09 contractuels permanents
 - > 6,86 contractuels non permanents
- 329 329 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Mouvements

En 2023, 5 arrivées d'agents permanents et 12 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
--	---------------------------------

247 agents	240 agents
------------	------------

¹ cf page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↗	3,4%
----------------	---	------

Contractuels	↘	-11,9%
--------------	---	--------

Ensemble	↘	-2,8%
----------	---	-------

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	67%
Mise en disponibilité	17%
Départ à la retraite	17%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation 100%

* cf page 10 - page 107

1. Effectif physique théorique : nombre d'agents au 31/12/2022 - effectif physique au 31/12/2023

2. Effectif physique : nombre d'agents au 31/12/2023

— **Évolution professionnelle** —————

Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

79 avancements d'échelon et 9 avancements de grade

1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Sanctions disciplinaires

4 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	3	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 75%

Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve 25%

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,39 %

**Part des primes et indemnités
sur les rémunérations :**

Fonctionnaires	17,98%	⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
Contractuels sur emplois permanents	10,66%	⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Ensemble	16,39%	⇒ 4183,97 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
		⇒ 7097,73 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
		⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences

En moyenne, 25,2 jours d'absence pour tout fonctionnaire > En moyenne, 12,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,85%	3,41%	3,06%	6,13%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,90%	3,41%	5,61%	6,13%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,67%	3,83%	6,25%	6,13%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

30,5 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

— Accidents du travail —

15 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 6 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 63 jours d'absence consécutifs par accident du travail

— Handicap —

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

16 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 88 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 88 % sont en catégorie C*

— Prévention et risques —

professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

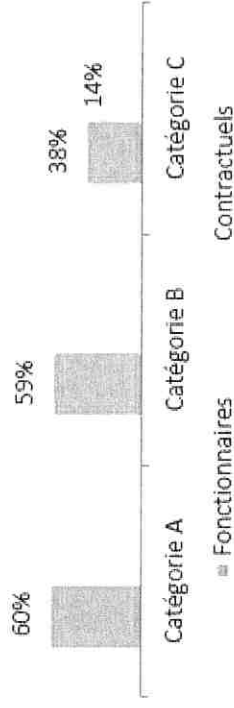
Dernière mise à jour : 2015

Formation

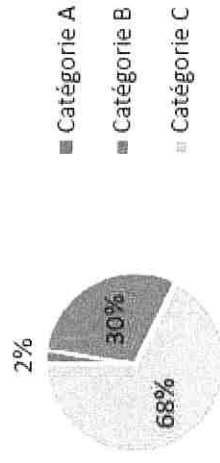
En 2023, 31,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

298 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



61 101 € ont été consacrés à la formation en 2023

Nombre moyen de jours de formation

par agent permanent :
> 1,2 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT 86 %

Autres organismes 14 %

Répartition des jours de formation

par organisme
CNFPT 100%

— Action sociale et protection sociale complémentaire —

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels

Prévoyance

Montant global des participations 4 791 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Montant moyen par bénéficiaire 47 €

— Relations sociales —

Jours de grève

Comité Social Territorial

2 jours de grève recensés en 2023

3 réunions en 2023 dans la collectivité
1 réunion de la FS3CT